

Accompagnement



Solidarité



Prévention



Le CCAS à vos côtés !

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Démarches



Lien social



Convivialité

CCAS de COIGNIÈRES - 13 allée du Moissonneur, 78310 Coignières
Tél. : 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr



PRÉAMBULE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS	5
A. Le statut juridique	5
B. Les secteurs d'activités	6
C. Les missions et domaines d'intervention	6
D. Les ressources financières.....	7
E. Les ressources humaines.....	7
F. L'accueil physique et téléphonique du CCAS et de la résidence autonomie.....	8
II. L'ACTION SOCIALE	10
A. Qu'est-ce que l'aide sociale ? Qu'est-ce l'action sociale ?.....	10
B. La commission permanente.....	11
C. L'accompagnement social	12
D. Les aides légales	14
1) La carte Améthyste.....	15
2) L'obligation alimentaire	16
3) Le regroupement familiale	16
E. Les aides facultatives et d'urgence.....	16
1) L'épicerie sociale.....	16
2) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap	18
3) Les cartes cadeaux enfants	18
4) La bourse au permis de conduire	19
5) L'allocation énergie	20
6) La bourse d'étude	21
7) Sortie à la mer.....	21
F. La domiciliation administrative	22
G. Les aides financières du CCAS.....	25
III. LE SERVICE LOGEMENT	26
A. Les demandes de logement social.....	27
B. Les commissions d'attribution de logement.....	29
C. L'hébergement d'urgence à Coignières.....	29
D. Le logement de priorité social.....	30
E. Le travail social.....	31
1) La prévention des expulsions locative.....	31
2) Les rendez-vous sociaux.....	31
IV. LE POLE SENIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE	32
A. Le service civique	34
B. L'évènementiel et les animations au CCAS	34
1) Les thés dansants	34
2) Le banquet des seniors	34
3) La Semaine bleue.....	35
4) Les Jeux Olympiques Segens.....	40

5) Un été sportif « spécial Jeux paralympiques2024.....	41
<hr/>	
C. La résidence autonomie « Les Moissonneurs »	42
1) Le peuplement de la résidence	43
2) La restauration.....	43
3) La table d'hôte	44
4) Le conseil de vie social.....	44
5) Enquête annuelle de satisfaction des résidents	45
6) L'appartement bien-être.....	49
7) Le plan bleu	49
8) Le pôle animations seniors.....	50
D. La téléassistance.....	64
E. Le minibus du CCAS	65
<hr/>	
V. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE.....	66
A. Un contexte économique sous pression	66
B. Une augmentation de la précarité et des besoins sociaux	64
C. Le quartier des Acacias : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	66
D. Une population fragilisée et des publics invisibles	67
E. Conclusion	68
<hr/>	
VI. LES PERSPECTIVES POUR 2025.....	68
A. Le pôle actions sociales	68
B. Le pôle seniors et résidence autonomie	70
C. Le logement et prévention des expulsions	72
D. Pôle ressources	73
<hr/>	
VII. CONCLUSION.....	74

Le mot du président du CCAS

L'année 2024 a été marquée par un léger recul de l'inflation. Toutefois, les diverses hausses des coûts (Energie, alimentation, essence, etc.) entre 2021 et 2023 ont fortement accentué les difficultés de certains de nos concitoyens, une réalité toujours perceptible en 2024. Dès lors, les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prennent tout leur sens face à ces défis, où la solidarité est de mise.

Bourses d'études, aides au permis de conduire, cartes cadeau de Noël, autant de dispositifs qui permettent de soutenir financièrement de nombreux Coignièriens.

Nous avons également poursuivi nos actions en matière de solidarité, comme en témoigne les mois solidaires : semaine bleue, octobre rose, marche rose, boîtes solidaires, collecte pour le téléthon... Nous sommes convaincus que notre accompagnement et notre soutien aux personnes dans le besoin sont essentiels et doivent être maintenus.

Janvier 2024, notre commune est entrée en politique de la ville, un levier supplémentaire pour accompagner les Coignièriens et obtenir des financements visant à réduire les inégalités et améliorer le quotidien de chacun. Un programme de réussite éducative a d'ailleurs été lancé dans ce cadre.

Le CCAS s'engage également pour nos seniors, en leur offrant un cadre de vie plus serein et plus agréable, notamment au sein de la Résidence Autonomie, à l'image des travaux de rénovation et des aménagements réalisés (rénovation des salles de bain et des espaces communs, création d'un terrain de pétanque...). Les activités proposées au sein de cet équipement permettent à nos aînés de conserver un lien social, par le biais d'animations variées et intergénérationnelles (activités avec les enfants de la crèche, partenariat avec le lycée « le CHEP » ...).

Je tiens à remercier les agents du CCAS et de la RA qui se mobilisent quotidiennement au service des Coignièriens. Ils sont la porte d'entrée pour de nombreux habitants en recherche d'aide. Leur dévouement est remarquable. Je remercie également les associations et le département qui s'engagent à nos côtés.

Enfin, je tiens à féliciter mon vice-Président, Marc Montardier pour son implication au service de chacun.

Didier FISCHER
Vice-Président de SQY
Maire de Coignièrès
Président du CCAS

UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ENGAGÉ POUR UNE VILLE SOLIDAIRE !

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale de Coignièrès et de la résidence autonomie pour l'année 2024. Ce document revient sur les actions mises en œuvre au cours de l'année pour accompagner les habitants et répondre aux besoins sociaux identifiés sur notre territoire.

Face aux défis sociaux et économiques actuels, le CCAS a poursuivi son engagement auprès des publics les plus fragiles, en renforçant ses dispositifs d'aide, en adaptant son accompagnement et en développant de nouvelles initiatives. Qu'il s'agisse du soutien aux personnes en difficulté, de l'accès au logement, de l'accompagnement des seniors ou du renforcement des liens sociaux, chaque action menée a eu pour objectif d'améliorer le quotidien des Coignièriens et de renforcer la solidarité au sein de la commune.

Ce rapport permet de faire le bilan des actions engagées en 2024, mais aussi de préparer l'avenir en poursuivant nos missions avec engagement.

Je tiens à remercier chaleureusement le Président du CCAS et Maire de Coignièrès, M. Didier FISCHER, le vice-président du CCAS, M. Marc MONTARDIER, ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur soutien et leur confiance tout au long de l'année.

Un grand merci également aux équipes du CCAS et de la résidence autonomie, aux bénévoles investis dans la vie sociale de la résidence, ainsi qu'à nos partenaires, dont la mobilisation et la collaboration nous permettent de mener à bien nos missions.

Grâce à ce travail collectif, nous restons à l'écoute des besoins des habitants et poursuivons nos actions pour renforcer le lien social et la solidarité au sein de notre commune.

Engagés au quotidien, solidaires pour demain !

Sandrine DELAGE
Directrice du CCAS et de la résidence autonomie

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS

A. Le statut juridique

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, "le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal indépendant.

Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune lui conférant ainsi une autonomie juridique : budget propre voté par le conseil d'administration, souscription de ses propres engagements, etc.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Il prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS : définition des prestations, services aux usagers, vote du budget, vote des tarifs...

➔ Composition du Conseil d'administration du CCAS de Coignières

Président : M. Didier FISCHER, Maire de Coignières

Vice-président : M. Marc MONTARDIER, Adjoint au maire délégué à l'action sociale, à la solidarité intergénérationnelle et au suivi des personnes vulnérables

Après la démission de Mme Florence COCART, Mme Yasmine DONMEZ a été nommée administratrice du CCAS pour la remplacer.

Administrateurs élus

Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Eve MOUTTOU

Mme Yasmine DONMEZ

M. Olivier RACHET

Mme Catherine JUAN

M. Xavier GIRARD

M. Nicolas GROS DAILLON

Administrateurs nommés

M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER

M. Paul CHEVALLIER

Mme Elisabeth JACQUEMIN

Mme Mariette AIN

Mme Catherine BEDOUELLE

Mme Angélique KRIMAT

M. Jean-Maurice L'HOTELLIER

Le CCAS est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

B. Les secteurs d'activités

Le CCAS est un établissement public qui propose un ensemble de prestations dans le but de remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS accueille, conseille et oriente vers les partenaires locaux et institutionnels, celles et ceux qui le sollicitent en recherchant des réponses adaptées à chaque situation sociale.

C. Les missions et objectifs

→ Accueil

Lieu d'accueil, d'information et d'action, le CCAS de la ville de Coignières est chargé d'instruire les dossiers d'aide sociale légale gérée par le Conseil Départemental des Yvelines (admission en EPHAD, aide-ménagère, obligation alimentaire...).

→ Information / orientation

Informier, renseigner, faciliter les démarches administratives, orienter vers le bon interlocuteur constituent l'engagement de base de l'action sociale du CCAS.

→ Écoute et conseils

Toutes nos actions s'appuient sur une démarche d'écoute, de conseils, de réalisations concrètes reposant sur le respect mutuel, la reconnaissance et la responsabilisation des personnes.

→ Solidarité

La solidarité constitue le cœur de toutes les actions conduites par le CCAS. Elle repose sur une volonté de dialogue, exclue toute notion de jugement et vise à la mise en place d'actions susceptibles d'apporter une aide pertinente, juste et efficace. Dans tous les cas, elle s'appuie sur un contrôle de l'effectivité des situations et se concrétise par la mise en place d'un projet individuel visant à l'autonomie des personnes aidées.

Les missions peuvent évoluer en fonction des besoins identifiés des administrés.

D. Les ressources financières

Les ressources financières d'un CCAS dépendent de plusieurs éléments.

Les principales sources de financement du CCAS :

- **Le budget de la commune** : le CCAS bénéficie d'une dotation de la commune pour financer ses activités.
- **Les subventions** : le CCAS perçoit des subventions de la part de structures territoriales, tels que le Conseil Départemental des Yvelines, la DDETS. Ces subventions sont dédiées à des actions précises, comme le « forfait autonomie » pour la résidence autonomie
- **Les contributions des usagers** : certaines prestations proposées par le CCAS peuvent être payantes, comme les repas d'hôtes à la résidence autonomie, les thés dansants, les sorties etc. Ces contributions des usagers constituent une source de recette pour le CCAS.
- **Les dons et legs** : le CCAS peut recevoir des dons ou des legs de particuliers ou d'entreprises.

Il est important de noter que les ressources financières du CCAS peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des politiques publiques et des priorités de la commune, en tenant compte du contexte social mais aussi économique. Le CCAS doit par conséquent s'adapter en permanence pour assurer la meilleure réponse aux besoins de la population en matière d'aide sociale et d'animation sociale.

Le CCAS dispose d'un budget propre et d'un budget annexe pour la résidence autonomie. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le CCAS est passé à la nomenclature M57.

E. Les ressources humaines



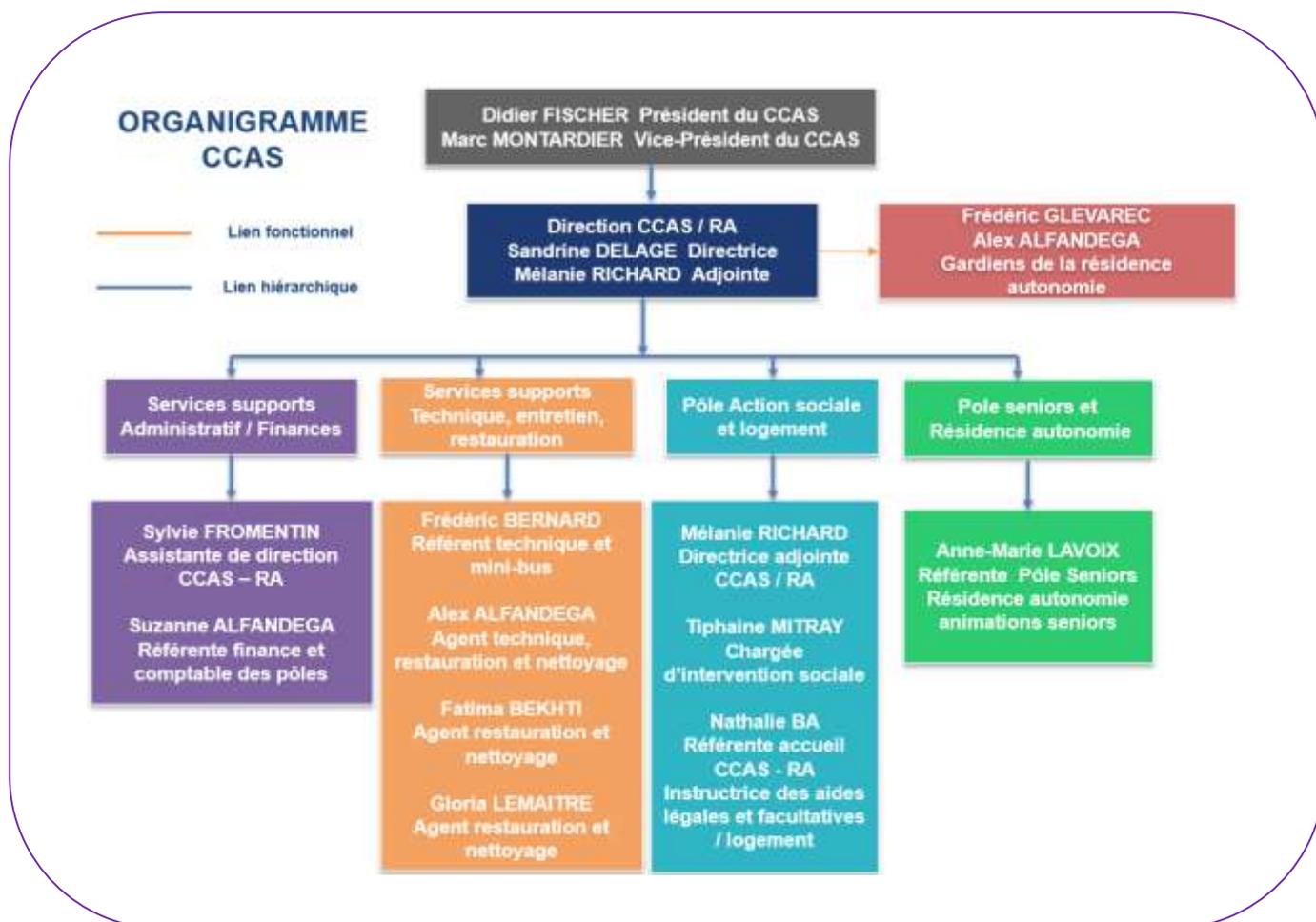
Depuis 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Coignières s'inscrit dans une organisation optimisée pour améliorer l'accueil et le suivi des administrés, en plaçant leurs besoins au premier plan.

Il est structuré autour de deux pôles distincts :

- **Action sociale et logement**
- **Seniors et résidence autonomie**

Des services transversaux viennent en appui à ces pôles, notamment l'administration, la gestion financière, les aspects techniques, ainsi que l'entretien et la restauration. Ils assurent le bon fonctionnement des actions menées.

La direction pilote ces pôles et garantit la cohérence des actions engagées avec les orientations municipales. L'ensemble du personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.



F. L'accueil physique et téléphonique du CCAS et de la résidence autonomie



Le CCAS de la ville de Coignières assure un accueil inconditionnel de premier niveau, physique et téléphonique, de tous les publics. L'agent d'accueil veille à identifier les besoins de chacun, puis, en fonction, oriente les bénéficiaires et les accompagne vers les structures compétentes.

L'accueil physique et téléphonique est assuré tous les jours, sauf le mardi après-midi et le mercredi matin. Ces temps de fermeture sont consacrés au traitement administratif ainsi qu'aux réunions de service. Toutefois, un numéro de téléphone est dédié exclusivement à la résidence autonomie, ce dernier est accessible 24h/24, 7 jours/7.

Par ailleurs, une nocturne est consacrée à l'action sociale et au logement. Elle est assurée au sein du CCAS, le mercredi jusqu'à 19h30. Les administrés sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Cette dernière permet de recevoir les personnes sur une amplitude horaire plus confortable et ainsi répondre aux besoins des Coigniériens actifs, qui ne peuvent pas réaliser leurs démarches administratives dans la journée.

En 2024 l'agent d'accueil du CCAS et de la résidence autonomie a recensé quotidiennement les sollicitations du service, par téléphone ou en présentiel. Ont été pris en compte, les demandes des administrés concernant les aides facultatives, les aides légales, les démarches administratives, les domiciliations, l'intervention sociale et le logement.

Concernant la résidence autonomie, il a été comptabilisé les sollicitations des résidents, des partenaires et des administrés extérieurs, concernant les animations et la réservation du minibus.

Année 2024	CCAS	RA	TOTAL	Accueils téléphoniques	Accueils physiques
Janvier	331	379	710	189	521
Février	181	247	428	129	299
Mars	222	262	484	109	375
Avril	292	330	622	180	442
Mai	195	282	477	128	349
Juin	234	270	504	123	381
Juillet	217	199	416	121	295
Août	242	256	498	144	354
Septembre	265	223	488	124	364
Octobre	343	238	581	151	430
Novembre	367	324	691	210	481
Décembre	337	252	589	125	464
TOTAL	3 226	3 262	6 488	1 733	4 755



En 2023, nous recensons 5 508 sollicitations de l'accueil soit une augmentation pour l'année 2024 de plus de **17 %**.

II. L'ACTION SOCIALE

A- Qu'est-ce que l'aide sociale ? Qu'est-ce que l'action sociale ?

En matière d'aide sociale, les communes n'agissent que sur délégation de compétences par le département. S'agissant d'action sociale, elles doivent notamment domicilier les personnes sans domicile stable, analyser les besoins sociaux de leur population ou encore participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (sauf en matière d'aide sociale à l'enfance). C'est le centre communal d'action sociale (CCAS) qui mène ces missions. Les communes peuvent aussi mettre en place des dispositifs spécifiques.

L'aide et l'action sociales ne font pas l'objet d'une définition officielle unique. Elles ont en commun de délivrer des prestations sans contrepartie à des personnes dites « vulnérables » mais elles constituent deux formes d'intervention distinctes et complémentaires. Composantes de la protection sociale, elles se distinguent de la sécurité sociale.



L'aide sociale stricto sensu peut s'analyser comme un ensemble de prestations, en nature ou monétaires, servies aux personnes qui remplissent les conditions définies par la loi, sans contribution préalable des bénéficiaires. L'aide sociale est ainsi reconnue comme un droit subjectif que toute personne temporairement ou durablement dans le besoin et incapable d'y parvenir par ses propres moyens peut faire valoir à partir du moment où sa situation répond aux exigences fixées par la loi.

À ce titre, l'aide sociale est obligatoire pour les acteurs qui la mettent en œuvre.

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) distingue :

- **L'aide sociale aux personnes âgées ou en situation de handicap**, qui se matérialise par des prestations à domicile, des prestations à l'hébergement ou des allocations spécifiques (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...);
- **Les aides sociales aux familles, à l'hébergement et à la réinsertion sociale**, qui ont pour objectif d'enrayer un processus de pauvreté et d'exclusion ;
- **L'aide médicale de l'État (AME)**, qui assure notamment la prise en charge des frais de soins des étrangers en situation irrégulière ;
- **L'aide sociale à l'enfance (ASE)**, qui met en œuvre un éventail d'interventions, allocations et secours, services assurés à domicile, accompagnement social, assistance éducative, placement familial ou en établissement spécialisé.

L'action sociale a été définie par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

→ Ses principales caractéristiques

- Elle « tend à promouvoir (...) l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » ;
- Elle bénéficie principalement aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes et familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté ;
- Elle peut se traduire par des prestations en espèces ou en nature, allant d'aides directes (financement d'une aide-ménagère par exemple) à des aides indirectes (aide à l'emploi...), en passant par la mise en place d'équipements ou de services collectifs (crèches...) ainsi que des actions d'accompagnement et de suivi social (aide éducative...).

B- La commission permanente

Le code de l'action sociale et des familles prévoit à son article R123-19 que le Conseil d'administration du CCAS peut se doter d'une commission permanente.

Le CCAS de la ville de Coignières a fait ce choix. La commission permanente est composée du Vice-Président du CCAS, président de la commission permanente, de la directrice du CCAS et de son adjointe mais aussi d'administrateurs du CCAS.

La commission permanente a pour compétence l'étude des demandes de secours à caractère urgent, mais aussi le positionnement des demandeurs de logement sur le contingent communal, la révision des règlements du CCAS ou tout autre sujet concernant la politique sociale du CCAS. La commission permanente est souveraine.

Les demandes d'aides sociales sont présentées de manière anonyme, afin de respecter les données personnelles des demandeurs et de garantir une équité et une transparence de traitement dans les décisions.

Toutes les décisions prises lors de cette commission font l'objet d'une information en conseil d'administration.

En 2024, la commission permanente s'est réunie **11** fois.

Lors de ces commissions :

- **4** commissions ont porté sur l'attribution de logements relevant du contingent de la ville.



- 7 commissions ont également traité de la révision du règlement et d'autres questions relatives à la politique sociale du CCAS, ainsi que de 12 demandes d'aides financières.
- Coût aide financière : 2105 €

C. L'accompagnement social

L'accompagnement social par le travailleur social au sein du CCAS est une démarche professionnelle qui vise à soutenir, orienter et aider les personnes en difficulté pour améliorer leurs conditions de vie.



Objectifs de l'accompagnement social

- **Soutien aux personnes vulnérables** : l'accompagnement social a pour but de soutenir les personnes en situation de précarité, d'isolement ou confrontées à des difficultés diverses (financières, familiales, de santé...).
- **Accès aux droits** : le travailleur social aide les individus à comprendre et à accéder à leurs droits sociaux, comme les aides financières, le logement social, la couverture santé, etc.
- **Prévention** : les travailleurs sociaux œuvrent également dans la prévention des exclusions sociales en intervenant en amont des situations de crise.

Missions du travailleur social au sein du CCAS

- **Évaluation des besoins** : le travailleur social réalise un diagnostic social pour identifier les besoins spécifiques de la personne ou de la famille accompagnée.
- **Orientation et coordination** : le travailleur social oriente la personne vers les services adéquats (santé, logement, emploi) et coordonne les interventions des différents partenaires.

Principes éthiques

- **Respect de la personne** : le travailleur social agit avec respect, discrétion et confidentialité, en plaçant la personne accompagnée au cœur de sa démarche.
- **Participation** : l'accompagnement social est fondé sur la participation active de la personne, qui est actrice de son propre parcours d'insertion ou de résolution de ses difficultés.
- **Personnalisation** : les interventions sont personnalisées pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque situation.

Le travailleur social au sein du CCAS joue donc un rôle clé dans l'accompagnement des personnes en difficulté, en agissant comme un facilitateur d'accès aux droits, un soutien dans les moments de vie difficiles, et un promoteur de l'insertion sociale.

TYPOLOGIE des RENDEZ-VOUS	NOMBRE de RDV		
	2022	2023	2024
Social	131	90	204
Domiciliation	38	75	86
Logement/hébergement/expulsion	-	188	175
	108	353	465

En 2024, il est à noter une augmentation des rendez-vous de 32% par rapport à l'année 2023 et de 59% par rapport à l'année 2022.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que les appels téléphoniques avec les administrés et les partenaires, ainsi que tous les rendez-vous effectués dans le cadre de la résidence autonomie, ne sont pas inclus dans ces statistiques.



➔ Événements marquants de l'action sociale en 2024

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses actions en faveur des habitants de la commune, renforçant notre engagement en matière de solidarité, de santé publique et d'accompagnement social.

- **Sortie familiale à la mer** : Le 21 août 2024, une journée à la mer a été organisée pour les familles en situation de fragilité sociale, offrant un moment d'évasion et de détente, et favorisant l'accès aux loisirs pour tous.
- **Marche solidaire pour octobre rose** : le 11 octobre 2024, une marche de sensibilisation au cancer du sein a mobilisé de nombreux participants, témoignant de la solidarité et de l'engagement de la commune dans la lutte contre cette maladie.
- **Ateliers de sensibilisation au cancer du sein** : À la suite de la marche rose, un atelier a permis d'informer sur l'auto-examen et l'importance du dépistage précoce, contribuant à une meilleure prévention auprès des habitants.
- **Animation au profit du Téléthon** : le 9 décembre 2024, un concert a été organisé au sein de la résidence autonomie afin de collecter des fonds en faveur du Téléthon, renforçant notre engagement dans la lutte contre les maladies rares et le soutien à la recherche médicale.
- **Camion de prévention des AVC** : Le 28 juin, un camion dédié à la prévention des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) a fait étape dans la commune, sensibilisant les administrés aux facteurs de risque et aux gestes qui sauvent.
- **Complémentaire santé collective à moindre coût** : Une étude a été menée au second semestre 2024 pour évaluer la mise en place d'une complémentaire santé mutualisée, adaptée aux besoins spécifiques des habitants, dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins.

- **Réunion d'information sur les bons vacances VACAF** : Le 26 mars 2024, une session d'information a été organisée afin d'accompagner les familles bénéficiaires dans l'utilisation des aides aux vacances, facilitant ainsi leur accès à des séjours de détente.
- **Conseil de santé mentale intercommunal** : Tout au long de l'année, le travail s'est poursuivi au sein de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour structurer un conseil de santé mentale, visant à renforcer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé mentale.
- **Forum des associations** : Le 7 septembre, le CCAS a tenu un stand lors du forum des associations de la commune, permettant de présenter ses services.
- **Distribution de colis solidaires** : Plusieurs actions de distribution de colis alimentaires et de première nécessité ont été mises en place afin d'apporter un soutien aux personnes en difficulté.
- **Diagnostic social du quartier prioritaire** : Une étude approfondie a été réalisée pour mieux identifier les besoins spécifiques des habitants et ajuster les interventions du CCAS en conséquence.
- **Réunion partenariale sur la domiciliation** : Une rencontre avec les partenaires a été organisée afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires de la domiciliation, élément clé dans l'accès aux droits et aux services.

Ces actions, portées par le CCAS tout au long de l'année 2024, témoignent de notre volonté d'accompagner au plus près les habitants, en apportant des réponses concrètes aux enjeux sociaux et sanitaires de notre territoire.

D. Les aides légales



Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Il assure l'instruction administrative : un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide à l'instruction des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Aujourd'hui, les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du Département qui restent le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mais elle n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement...).

1) La Carte Améthyste

Depuis le 1^{er} juin 2024, le dispositif Améthyste, financé par le Département des Yvelines, a évolué avec la mise en place d'un nouveau règlement. Ce titre de transport permet à certaines catégories de publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, anciens combattants, veuves ou orphelins de guerre, pupilles de la Nation) de bénéficier d'un accès illimité aux transports en commun d'Île-de-France pendant un an .



Les conditions d'accès et les tarifs sont déterminés selon le statut du bénéficiaire, son âge, son niveau d'imposition et la zone de transport choisie. Trois situations tarifaires principales sont prévues :

- ➔ Gratuité : pour certains anciens combattants, mutilés de guerre et veuves de guerre non imposables.
- ➔ Tarif réduit à 25 € par an : applicable notamment aux bénéficiaires non imposables âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap, sous certaines conditions.
- ➔ Tarif plein à 241,12 € par an : pour les bénéficiaires imposables remplissant les critères d'éligibilité.

La demande de titre Améthyste peut être faite en ligne sur la plateforme départementale dédiée (<https://amethyste.yvelines.fr>) ou via le CCAS, qui accompagne les administrés dans les démarches et la vérification des pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile, Pass Navigo, avis d'imposition, documents spécifiques selon la situation).

L'accompagnement du CCAS est particulièrement important pour les personnes éloignées du numérique ou en difficulté avec les démarches administratives.

TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE DE DOSSIERS		
	2022	2023	2024
Plus de 65 ans	63	76	55
Bénéficiaire de l'AAH	13	11	12
Ancien combattant	4	3	1
Invalidité (2 ^e catégorie)	5	6	4
Refus (hors critères)	5	3	2
	90	99	74



2) L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est une aide matérielle due à un parent ou un beau-parent en difficulté pour couvrir ses besoins fondamentaux (logement, alimentation, soins, dépenses courantes...). Lorsqu'une personne âgée n'a pas les moyens de financer son hébergement en établissement, le CCAS constitue un dossier permettant à la commission départementale d'aide sociale d'évaluer la participation des obligés alimentaires. Cette participation est déterminée en fonction des ressources et des charges de chaque obligé alimentaire, afin de garantir une prise en charge équitable et adaptée à la situation de chacun. Cette année le CCAS a instruit 3 dossiers d'obligations alimentaires.



3) Regroupement familial



La procédure de regroupement familial permet à un ressortissant étranger en situation régulière en France d'accueillir son conjoint et/ou ses enfants mineurs sur le territoire. Pour en bénéficier, un dossier doit être déposé auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Cette demande est soumise à des conditions de

ressources et de logement, sur lesquelles le Maire de la commune de résidence du demandeur, via le CCAS, doit donner un avis après vérification. En 2025, 5 dossiers ont été étudiés.

E. Les aides facultatives et d'urgence

1) L'épicerie sociale

Le CCAS est partenaire d'une épicerie sociale qui vient en aide aux familles ayant des difficultés budgétaires. Elle est portée par la Croix-Rouge Française et se situe à Élancourt.



Pour obtenir un accès à l'épicerie sociale, il est nécessaire de rencontrer un travailleur social qui évaluera la situation du bénéficiaire. Ce dernier va s'approvisionner en denrées alimentaires ou produits d'hygiène en payant seulement 10% de la valeur réelle des marchandises, voire sans participation, pendant une durée déterminée lors de l'évaluation sociale.

Au cours de l'année 2024, nous recensons **52** demandes d'accès à l'épicerie sociale : 6 avec une participation financière de la famille, 45 sans participation financière et 1 refus.

TYPE D'AIDE	NOMBRE DE FAMILLES		
	2022	2023	2024
Aide alimentaire avec participation financière de la famille	1	5	6
Aide d'urgence sans participation financière de la famille	39	49	45
Refus	0	2	1
	40	56	52
Coût	1 562,11 €	1 146,73 €	2 092 €

Lieu d'habitation des bénéficiaires	Nombre de demandes
Résidence sociale ADEF	22
Les Acacias	19
Hôtels sociaux	1
Domiciliation au CCAS	5
Autres adresses	5
	52



Typologie des bénéficiaires	Nombre de demandes	Nombre d'accès
Homme seul	19	135
Femme seule	12	57
Femme + 1 enfant	5	24
Femme + 3 enfants	4	17
Femme + 3 enfants majeurs	2	8
Couple	3	20
Couple + 1 enfant	1	15
Couple + 2 enfants	1	4
Couple + 3 enfants	1	4
Couple + 4 enfants	1	4
Couple + 5 enfants	1	12
Couple + 4 enfants mineurs +2 enfants majeurs	1	4
Refus	1	-
	52	304

2) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les personnes retraitées âgées de 60 ans minimum et/ou en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés) peuvent bénéficier d'une carte cadeau de 20 € à 40 €, sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières depuis au moins trois mois. Les cartes cadeaux ont été réparties comme suit : 40 pour les personnes résidant aux Acacias, 10 pour celles de la résidence autonomie, 17 pour les résidents de l'ADEF, et 2 pour des personnes habitant d'autres quartiers de Coignières.

	2023		2024	
	Bénéficiaires	Coûts	Bénéficiaires	Coûts
				
1 Séniors				
20 €	24	480 €	17	340 €
30 €	18	540 €	18	540 €
40 €	14	560 €	22	880 €
	56	1 580 €	57	1 760 €
2 Personnes en situation de handicap (carte de 30 € passée à 20 € en 2023)				
Refus	26	-	5	-
20 €	-	-	1	20 €
30 €	2	30 €	2	60 €
40 €	10	400 €	9	360 €
	12	430 €	12	440 €
TOTAL 1+2	68	2 010 €	69	2 200 €

3) Les cartes cadeaux enfants

Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS, à l'occasion des fêtes de fin d'année, accorde des cartes cadeaux allant de 20 € à 40 € aux enfants âgés de 0 à 12 ans inclus, à la charge des parents domiciliés à Coignières depuis au moins trois mois, et sous conditions de ressources.

Le montant accordé est calculé en fonction du quotient social (ressources de référence du ménage / nombre d'unités de consommation).

Les cartes cadeaux ont été réparties comme suit : 86 pour les enfants résidant aux Acacias, 4 pour ceux habitants à l'ADEF, 5 pour les personnes domiciliées au CCAS, et 18 pour des enfants habitant dans d'autres quartiers de la ville.



	2023		2024	
	Bénéficiaires	Coûts	Bénéficiaires	Coûts
Enfants				
20 €	10	200 €	10	200 €
30 €	31	930 €	23	690 €
40 €	66	2 640 €	77	3 080 €
Refus	2	0 €	3	0 €
	108	3 770 €	113	3 970 €

L'an dernier le CCAS avait traité 108 dossiers, contre 113 en 2024, soit 5 dossiers supplémentaires.

4) La bourse au permis de conduire

Le permis de conduire constitue un atout important pour l'insertion sociale et professionnelle, dans la mesure où il représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement. Il contribue également à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité chez les moins de 25 ans, de nombreux jeunes conduisant sans permis faute de budget pour s'inscrire dans une auto-école.

En effet, ce sésame nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, ni même de toutes les familles.

Pour favoriser la mobilité individuelle en facilitant l'accès au permis de conduire, il existe une aide financière de 200 € à 500 € pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui résident depuis au moins 6 mois sur Coignières.

En contrepartie de cette aide financière, le CCAS demande la réalisation d'une contribution citoyenne de 35h au sein de la collectivité ou d'une association locale, en fonction des compétences et/ou centres d'intérêt de chacun. Ces heures d'intérêt général sont à réaliser pendant la durée de la formation du permis de conduire.



Aide accordée	Nbre dossiers	Montant total
500 €	2	1 000 €
400 €	1	400 €
300 €	3	900 €

Le montant global annuel de cette aide au permis s'élève à 2 300 €

5) L'allocation énergie

Dans le cadre de sa politique sociale, afin de soutenir les ménages confrontés à une augmentation importante des coûts de l'énergie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) alloue une allocation énergie d'un montant de **70 €** par foyer, conditionnée à des critères de ressources.



L'aide proposée est à destination des :

- > Familles nombreuses (au moins trois enfants à charge)
- > Familles monoparentales
- > Personnes âgées de 65 ans et plus
- > Personnes âgées de 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail
- > Personnes en situation de handicap
- > Demandeurs d'emploi
- > Bénéficiaires du RSA

Les conditions d'attribution sont également déterminées en fonction des ressources du foyer. En 2024, sur les 111 demandes traitées, 98 ont abouti à l'attribution de l'allocation énergie. ➔ Coût de l'aide en 2024 : **6 860 €**

Catégorie	Nombre de dossiers
Plus de 65 ans	52
Plus de 65 ans et demandeur d'emploi	1
Retraité au titre de l'inaptitude au travail	3
AAH	5
Bénéficiaire du RSA	12
Demandeur d'emploi	3
Famille monoparentale	6
Famille monoparentale et bénéficiaire du RSA	2
Famille nombreuse	11
Famille nombreuse et AAH	1
Famille nombreuse et monoparentale	2
Total dossiers acceptés	98
Refus	13
Total dossiers traités	111



6) La bourse d'études

Une bourse d'études communale est attribuée aux jeunes issus des familles les plus modestes afin de favoriser la poursuite de leurs études dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Le mode de calcul permet de s'approcher au plus juste des besoins des foyers concernés, les montants peuvent aller de 127 € à 238 €.

	2022	2023	2024
Dossiers accordés	22	19	18
Dossiers refusés	0	10	11
	22	29	29
Coût	8 821 €	6 421 €	5 498 €



7) Sortie à la mer

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Coignièrès a organisé une journée à la mer afin de soutenir les familles économiquement défavorisées de la commune, en leur offrant une opportunité de détente et de loisir. Cette sortie est spécifiquement conçue pour les ménages ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, excluant cependant les enfants de moins de 3 ans pour des raisons de sécurité et d'organisation.

En 2024, les familles sont parties le 21 août à Villers-sur-Mer en Normandie. Les enfants étaient ravis d'avoir pu profiter d'un bon bain de mer.

Le CCAS a financé cette sortie à hauteur de **1 635 €**.



F. La domiciliation administrative



Suis-je éligible à la domiciliation ?

Toute personne qui a besoin d'une adresse pour recevoir son courrier régulièrement et de façon confidentielle, est éligible à la domiciliation.

Où demander une domiciliation ?

Dans un centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS) ou, s'il n'y en a pas, directement en mairie.

Vous avez le droit d'être domicilié auprès de la commune dans laquelle :

- vous séjournez, sans condition de durée
- vous exercez une activité professionnelle
- vit un membre de votre famille
- vous avez un suivi social, un suivi médical ou un suivi professionnel
- votre enfant est scolarisé

Attention : L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible de domiciliation par un centre d'action sociale ou une mairie.

Ou auprès de structures agréées dont la liste peut être demandée à la préfecture de votre département, au centre d'action sociale ou à la mairie :

- Associations
- Etablissements médico-sociaux

Attention : Ne vous domiciliez pas à plusieurs endroits.

L'obligation pour un CCAS de proposer un service de domiciliation trouve son origine dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), articles L.264-1 et suivants. Ces articles encadrent le droit à la domiciliation pour les personnes sans domicile stable, afin de leur permettre d'accéder à des droits et prestations sociales. Ce dispositif est essentiel pour l'inscription sur les listes électorales, l'accès aux soins, la réception du courrier administratif et la gestion des allocations. En offrant une adresse de référence, le CCAS joue un rôle clé dans l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité, leur permettant de maintenir un lien avec les institutions et d'entreprendre des démarches administratives indispensables à leur réinsertion sociale et professionnelle.



Nous notons une augmentation de **32%** du nombre de domiciliés et de leurs ayants droit par rapport à l'année 2023.

Typologie du public domicilié au 31/12/2024

Total des domiciliés actifs et leurs ayants-droits	
Nombre de domiciliés	92
Nombre d'ayants-droits	84
	176

Nombre de domiciliés actifs par tranche d'âge	
Mineurs	63
Majeurs	113
	176

Nombre de domiciliés actifs par type demande	
Première demande	57
Renouvellement	35
	92

Nombre de domiciliés actifs par sexe	
Femme	22
Homme	70
	92

Situation professionnelle des domiciliés	
Étudiant	1
Salarié	32
Inscrits à France Travail	6
Bénéficiaire du RSA	5
Retraité	2
Autre	29
Non renseigné	17
	92

Lien des domiciliés avec la commune	
Résidentiel	54
Parental	1
Familial	11
Professionnel	14
Social	5
Autre	5
Non renseigné	2
	92

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage	
Couple sans enfant	1
Couple avec enfant(s)	32
Femme isolée avec enfant(s)	5
Femme isolée sans enfant	6
Homme isolé avec enfant(s)	1
Homme isolé sans enfant	45
Non renseigné	2
	92

Cause de l'instabilité de logement	
Errance	9
Expulsion	5
Hébergé, mais ne peut justifier d'une adresse	51
Mode de vie (itinérants, gans du voyage)	1
Rupture familial et/ou conjugale	4
Sortie de structure d'hébergement	1
Sortie d'incarcération	1
Autre cause	10
Non renseigné	10
	92

Situation résidentielle	
Domicile mobile	4
Hébergé chez un tiers	36
Hôtel	36
Sans abri / Squat / Bidonville	12
Autre situation	4
	92

Nombre total d'élection de domicile	
1ère demande	60
Renouvellement	37
Radiation	47
Refus	3
	147

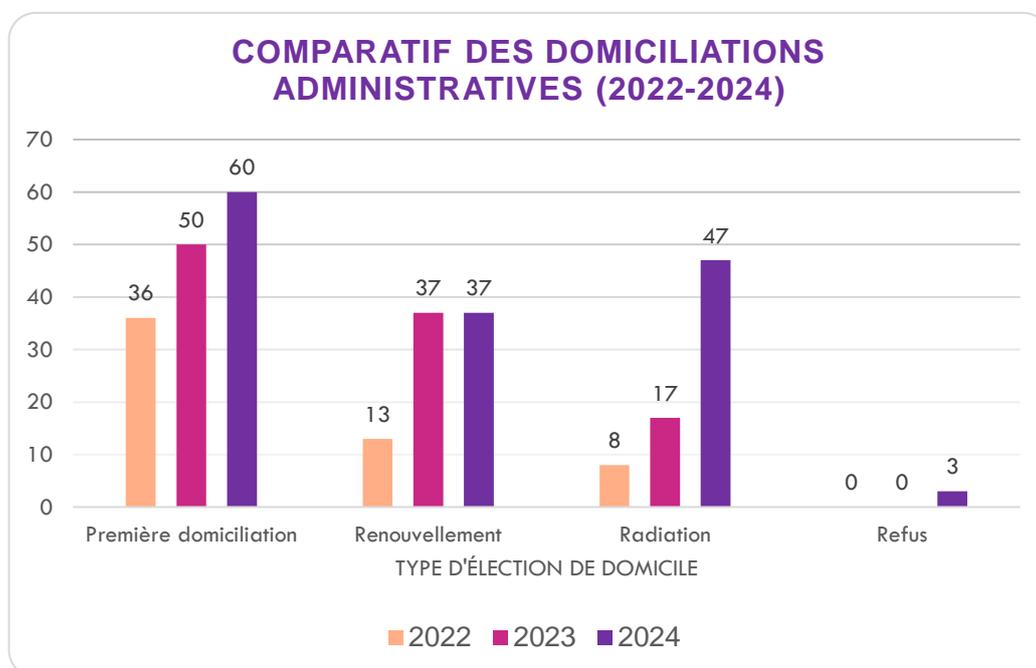
ACTIVITÉ DE DOMICILIATION DU 01/01/2024 au 31/12/2024

Nombre total d'appels et de passages	
Appel téléphonique	32
Courriers enregistrés	1 556
Passage avec remise de courrier	723
Passage sans remise de courrier	114
Connexions au portail usager	68
	2 493

Répartition des radiations par motif	
La domiciliation est arrivée à échéance et son renouvellement n'a pas été sollicité	5
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	15
Entrée dans un logement / hébergement stable	8
Autre motif de radiation	19
	47



Le CCAS a enregistré 1 556 courriers contre 1229 en 2023 soit une augmentation de **26,6 %**.



Depuis 2022, afin de faciliter le suivi et la gestion des domiciliations, le CCAS s'est doté de l'outil numérique DOMIFA, proposé par l'État.



DomiFa est une plateforme numérique gratuite et sécurisée conçue pour faciliter la gestion de la domiciliation des individus sans domicile fixe. Elle est destinée aux organismes domiciliaires, tels que les CCAS et les organismes agréés.

- **Pour les organismes domiciliaires**, DomiFa offre plusieurs fonctionnalités :
 - ✓ **Création d'un compte** sur la plateforme pour débiter la gestion de domiciliation.
 - ✓ **Ajout d'un domicilié** en saisissant ses informations dans la plateforme.
 - ✓ **Demande de domiciliation** où le domicilié reçoit un lien par e-mail ou un SMS pour confirmer sa demande.
 - ✓ **Suivi de la domiciliation** permettant de suivre l'avancement et les documents liés à la domiciliation.
 - ✓ **Génération automatique de documents** tels que l'attestation de domiciliation et le justificatif de domicile.

- **Pour les personnes sans domicile stable**, le processus est simplifié en quelques étapes :
 - ✓ **Demande de domiciliation** auprès d'un organisme partenaire de DomiFa.
 - ✓ **Validation de la demande** via un lien reçu par e-mail ou SMS.

Les avantages principaux de DomiFa incluent :

La simplification des démarches administratives en dématérialisant le processus de domiciliation.
 Un gain de temps considérable pour les organismes domiciliaires dans la gestion administrative.
 Une amélioration de l'accompagnement social des personnes sans domicile stable, permettant aux organismes de se concentrer sur l'essentiel.
 La sécurité et la confidentialité des données des personnes domiciliées, garanties par la plateforme.



G. Les aides financières du CCAS

Pour contribuer à rééquilibrer un budget fragilisé ou financer un besoin de nature exceptionnelle, le CCAS peut apporter un soutien personnalisé. Il s'agit d'une aide exceptionnelle.

Toute demande est instruite par le travailleur social de référence de la famille. Les dossiers sont étudiés de manière anonyme par la commission permanente du Conseil d'Administration du CCAS.

	2022	2023	2024
Commissions permanentes	6	17	11
Montant total des aides accordées	677,76 €	2 290,61 €	2 105,00 €

III. LE SERVICE LOGEMENT

➤ Accompagner le parcours résidentiel des demandeurs de logement

Le service logement du CCAS ne propose pas de logement, mais accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement, par le biais de l'application SNE. De plus, le service logement du CCAS gère les droits de réservation des logements relevant du contingent communal, constitue des dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable), des ACD (Accords Collectifs Départementaux) ...Il participe également aux commissions d'attribution en partenariat avec le bailleur social.



Par ailleurs, le service logement du CCAS accompagne les administrés en vue de faciliter l'accès au logement social, mais aussi d'aider les personnes en difficultés pour leur maintien dans les lieux.

La difficulté d'accès au logement affecte particulièrement les jeunes et les personnes les plus défavorisées. Le CCAS joue un rôle majeur dans la gestion de cette problématique, en traitant les demandes de logement social et en travaillant sur le volet de la prévention des expulsions locatives.

➤ Actions importantes du pôle logement en 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs initiatives qui ont pour but d'améliorer la gestion des logements sociaux, prévenir les expulsions et renforcer l'accompagnement des locataires en difficulté.

- **Préparation de la mise en place des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) avec le bailleur SEQENS** : Une première réunion, prévue au dernier trimestre 2024, a dû être annulée par le bailleur. Toutefois, les dates ont été repositionnées pour 2025, permettant d'anticiper cette nouvelle instance dont l'objectif est de prévenir et traiter les situations d'impayés de loyer en coordination avec SEQENS, la CAF et le secteur d'action sociale du département.
- **Cotation des logements sociaux et gestion en flux avec SEQENS** : Tout au long de l'année, un système de cotation a été mis en place afin d'assurer une attribution plus équitable des logements sociaux. Parallèlement, la gestion en flux a été développée pour optimiser la rotation des logements et répondre plus efficacement aux besoins des demandeurs.

- **Permanences hebdomadaires de la conseillère sociale de SEQENS au CCAS :** Une permanence d'une demi-journée par semaine a été instaurée au CCAS par la conseillère sociale du bailleur SEQENS. Cette initiative a permis de proposer un accompagnement social individualisé aux locataires en difficulté, en les orientant vers des solutions adaptées.
- **Signature d'une convention intercommunale d'attribution des demandes de logement :** Une convention a été signée entre la commune et le bailleur social SEQENS afin d'améliorer la coordination et la transparence dans la gestion des demandes de logement social. Ce cadre collaboratif a pour but de fluidifier le processus d'attribution et ainsi mieux répondre aux attentes des demandeurs.
- **Signature d'une convention sur la gestion en flux des logements sociaux :** Un accord a été conclu avec les partenaires afin de favoriser une approche en flux des attributions de logements sociaux.
- **Renforcement de l'intervention sur les expulsions en forte augmentation :** Face à une hausse des expulsions, une attention particulière a été portée à l'accompagnement des ménages concernés. Le CCAS, en lien avec les bailleurs sociaux et les acteurs locaux, a intensifié ses efforts pour prévenir les situations critiques et trouver des solutions adaptées afin de limiter les expulsions sans solution de relogement.
- **Accompagnement social et suivi des locataires du logement de priorité sociale :** Un suivi renforcé a été mis en place pour les locataires bénéficiant du logement de priorité sociale.

Ces actions menées en 2024 illustrent l'engagement du CCAS en faveur de l'accès au logement et de la prévention des situations de précarité résidentielle, avec des perspectives de renforcement en 2025.

A. Les demandes de logement social

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de logements locatifs sociaux pour la ville de Coignières était de 50,66%

Le pôle logement du CCAS a instruit **172** dossiers en 2024 soit une augmentation de plus de **26%** par rapport à l'année 2023.



	2022	2023	2024
Création (1 ^{ère} demande)	42	55	53
Renouvellements et mises à jour	96	81	119
	138	136	172

Situation des ménages	Nombre de ménages
Structures d'hébergement	127
Seqens	75
Hôtels	24
Locataires dans le privé	57
Hébergés chez un tiers	88
Propriétaires occupants	9
Autres	5
	385

Nature du RdV	Nombre de RdV
SNE	172
DALO	13
ACD	15
Action logement	19
Mutation	9
Insalubrité	3
Expulsion	7
Autre	20

258



Nous constatons une augmentation de plus de **26 %** du nombre de rendez-vous par rapport à 2023.

B. Les commissions d'attribution de logement

Il existe des Commissions d'Attribution de Logement (CAL) au sein de tous les bailleurs sociaux. Elles ont pour mission d'attribuer chaque logement en traitant les dossiers de candidature avec équité.

En 2024, **32** commissions d'attribution de logement se sont tenues.

Typologie	Nombre de CAL
Contingent Action Logement	8
Contingent Préfectoral	5
Contingent communal	5
Contingent bailleur	8
Non connue	6

C. L'hébergement d'urgence à Coignières

La commune de Coignières compte **4 hôtels** sociaux agréés.



Les familles sont orientées par plusieurs antennes du SAMU social (115), celles du département 93, du 75 et du 78. Ces dernières mettent à l'abri des familles en errance dans des hôtels privés conventionnés par l'état, au sein de la commune de Coignières.

Depuis 2021, la Plateforme Départementale d'Accompagnement Social des Ménages Hébergés à l'Hôtel (PASH), un dispositif de la Croix-Rouge Française mandatée par l'État, assure la gestion et le soutien des ménages logés en hôtel dans le département des Yvelines. Chaque travailleur social peut accompagner 50 ménages.



La plateforme intervient auprès des familles hébergées à l'hôtel en procédant à des évaluations sociales avec une mission de suivi au minimum une fois par trimestre. Ce travail s'effectue en coordination et en partenariat, afin de favoriser leur accès au droit et à leur insertion locale.

Le CCAS accueille, évalue et oriente ces familles et assure l'interface avec la PASH.



Les mineurs non accompagnés (MNA)

Dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et de l'article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) relève de la responsabilité des Départements. Ces jeunes, arrivés en France sans représentant légal, font l'objet d'une évaluation pour déterminer leur âge et leur isolement.

S'ils sont reconnus mineurs, ils sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) jusqu'à leurs 18 ans. À leur majorité, ils peuvent éventuellement bénéficier d'un contrat jeune majeur sous certaines conditions, mais leur prise en charge n'est plus systématique.

À Coignières, un hôtel accueille 180 MNA, sous la responsabilité exclusive du Département des Yvelines. Le CCAS n'intervient pas directement dans leur accompagnement, mais il peut être amené à échanger avec les services départementaux lorsque des situations particulières nécessitent une coordination avec les acteurs locaux.

L'accueil de ces jeunes représente un défi pour le territoire, notamment en raison des enjeux liés à leur hébergement, leur encadrement et leur prise en charge éducative et sociale, qui relèvent du Département et de ses partenaires.

Nota bene : La ville de Coignières compte un hôtel où sont hébergés 180 mineurs isolés pris en charge par le Département des Yvelines, sans que la commune en soit à l'origine.

D. Le logement de priorité sociale

Afin de répondre aux diverses urgences et accidents de la vie (expulsion locative sans accueil possible, incendie sans possibilité d'hébergement...) renforcés par un contexte de crise sanitaire inédit, la ville de Coignières a décidé, en 2021, de proposer un logement dit de « **priorité sociale** », appartenant au domaine privé communal.

Le CCAS s'occupe du suivi social, en faisant signer un protocole d'engagement à la famille et en assurant un suivi renforcé, notamment sur le volet logement/hébergement. Le travailleur social du CCAS réalise, avec la famille, des rendez-vous réguliers et des visites à domicile. Le CCAS effectue l'interface entre la famille et la mairie (service comptabilité, juridique et techniques (état des lieux et travaux)).

Le CCAS est membre de la commission d'attribution. En 2024, une famille a ainsi pu être relogée.

E. Le travail social

1) La prévention des expulsions locatives



Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Coignières se mobilise sur la question de la prévention des expulsions locatives.

En effet, lorsqu'une procédure d'expulsion est entamée par un bailleur à l'encontre d'un locataire et dès lors que nous en sommes au stade du concours de la force publique, la préfecture informe le CCAS afin de réaliser une enquête sociale.

Cette enquête a pour but de renseigner la préfecture sur les démarches entreprises par les locataires pour résoudre leur situation.

En 2024, **7** enquêtes sociales ont été réalisées par le travailleur social du CCAS. Les enquêtes sur les expulsions, réalisées pour la préfecture, s'inscrivent dans le processus de prévention des expulsions.

2) Les rendez-vous sociaux



Les agents du CCAS ont rencontré **465** Coigniériens durant l'année 2024, dont 204 concernant une problématique sociale.

Typologie des rendez-vous	Nombre de convocations		
	2022	2023	2024
Logement / Hébergement / Expulsion	123	188	195
Social	131	90	184
Dossiers retraite / domiciliations	38	75	86
	292	353	465



Il est à noter une augmentation des rendez-vous de **32%** par rapport à l'année 2023.

Par ailleurs, il est également important de préciser que l'ensemble des entretiens téléphoniques avec les administrés et les partenaires pour évaluer une situation ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.



IV. LE PÔLE SÉNIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Les événements marquants du pôle seniors et de la résidence pour l'année 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs initiatives qui ont pour but de renforcer le lien social, d'améliorer la qualité de vie des seniors et de favoriser l'inclusion des aînés dans la vie de la commune.

- **Poursuite du café des aidants** : Tout au long de l'année, des réunions ont été organisées pour offrir un espace d'échange et de soutien aux personnes accompagnant un proche en perte d'autonomie.
- **Organisation d'une sortie à Château-Thierry pour les seniors** : Le 19 septembre 2024, une sortie a été proposée aux aînés de la commune, leur permettant de partager un moment de convivialité et de découverte.
- **Semaine bleue** : Du 30 septembre au 6 octobre, plusieurs événements et ateliers ont été mis en place pour sensibiliser aux enjeux liés au vieillissement et valoriser la place des seniors dans la société.
- **Banquet des seniors** : Le 29 novembre, un grand repas convivial a réuni les seniors de la commune, offrant un moment festif et chaleureux.
- **Distribution de paniers gourmands** : Le 10 décembre 2024, des paniers garnis ont été distribués aux personnes de plus de 80 ans ne pouvant pas assister au banquet des seniors.
- **Fête de la résidence autonomie** : Le 7 juin, une journée festive a été organisée au sein de la résidence, rythmée par une animation musicale et des moments de partage entre résidents, familles et habitants de Coignières.
- **Animations intergénérationnelles** : Divers projets ont vu le jour tout au long de l'année, avec notamment des activités partagées avec la crèche (lectures, échanges, mimes), un partenariat avec le lycée horticole "le CHEP" ainsi que des sorties nature et ateliers sensoriels avec le centre de loisirs en partenariat avec le service développement durable de la commune.
- **Partenariat avec la résidence sociale ADEF** : Des animations et sorties communes ont été mises en place dans le cadre du plan proximité autonomie avancée dans l'âge de la CNAV, renforçant les liens entre les résidents des deux structures.
- **Collaboration avec Malakoff Médéric, le PRIF et la conférence des financeurs** : Plusieurs initiatives ont été proposées aux seniors, telles que la musicothérapie, des

ateliers d'arts martiaux, de sophrologie, de cuisine diététique, ainsi que des sessions sur l'aménagement du domicile avec un ergothérapeute.

- **Groupe de travail des directeurs de résidences autonomie des Yvelines :** Participation active à la création de la fédération FNADEPA 78, favorisant les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau des professionnels du secteur.
- **Ouverture du restaurant de la résidence Les Moissonneurs aux habitants de Coignières :** Depuis le 1er janvier, le restaurant est accessible aux habitants de la commune, contribuant à l'inclusion des seniors et au développement du lien social.
- **Ouverture des animations aux seniors de la ville :** Une participation grandissante aux activités proposées a été observée, témoignant de l'intérêt et de l'engagement des seniors dans les événements organisés pour eux.
- **Poursuite des travaux à la résidence autonomie :** Tout au long de l'année 2024, les travaux d'amélioration de la résidence se sont poursuivis dans de bonnes conditions. La fin des travaux était prévue pour février 2025.
- **Soirée Beaujolais :** En novembre, un moment convivial a rassemblé les résidents autour d'une dégustation du nouveau Beaujolais, dans une ambiance chaleureuse et festive.
- **Pièce de théâtre :** Le samedi 27 avril, une représentation théâtrale a été organisée à la résidence autonomie, offrant aux résidents un moment de divertissement et de culture.
- **Partenariat avec la bibliothèque de Coignières :** La mise à disposition de livres à gros caractères a facilité l'accès à la lecture pour les résidents, leur permettant de profiter d'un large choix d'ouvrages adaptés à leur confort visuel.
- **Renouvellement du mobilier de la salle de restauration et d'animation de la résidence :** En 2024, de nouveaux équipements ergonomiques ont été acquis afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) des agents techniques mais aussi pour améliorer le confort des résidents.
- **Acquisition de nouveaux sièges de douche et barres d'appui :** Les nouvelles salles de bain ont été adaptées avec l'installation de nouveaux sièges de douche et de barres d'appui, permettant d'assurer la sécurité et l'autonomie des résidents.

Ces initiatives ont contribué à enrichir la vie sociale des seniors de la commune amis aussi ceux de la résidence autonomie en favorisant leur bien-être et leur participation active à la vie locale.

A. Le Service Civique

Le Service Civique est un dispositif créé en 2010 pour favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il permet aux 16-25 ans* de s'engager au service d'une mission d'intérêt général d'une durée comprise de 6 à 12 mois au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'État. Une indemnisation d'environ 700 euros est accordée au jeune en mission de Service Civique.

En 2024, le CCAS a conventionné avec l'AND-SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors). Une jeune volontaire a été accueillie au sein de la résidence pendant huit mois afin de renforcer les animations destinées aux seniors.

*30 ans pour les jeunes en situation de handicap



B. L'évènementiel et les animations au CCAS

Le pôle senior du CCAS est profondément engagé dans une mission visant l'amélioration continue de la qualité de vie des aînés. Il met particulièrement l'accent sur le renforcement de leur autonomie et encourage vivement leur participation active dans la vie communale, notamment à travers une variété d'ateliers conçus spécialement pour eux.

Cette démarche reflète la volonté de construire une société inclusive, où chaque senior trouve sa place et le soutien nécessaire à son bien-être.

1) Les thés dansants

Le CCAS de la ville de Coignières organise un thé dansant aux Salons Antoine de Saint-Exupéry.

Qu'importe leur âge et leur niveau, les danseurs font valoir leur sens du rythme sur des sonorités entraînantes (rock, tango, valse, disco, madison...).

- Dépenses 2024 : 7 109 €
- Recettes 2024 : 7 751 €



2) Le banquet des seniors

Le vendredi 29 novembre 2024, de 12h à 18h, les Salons Antoine de Saint-Exupéry ont accueilli un banquet-spectacle organisé par le CCAS.

En présence de Monsieur le Maire et président du CCAS, Monsieur Didier Fischer, de Monsieur Marc MONTARDIER, vice-président du CCAS et adjoint au Maire délégué à l'action sociale et de Madame Sophie PIFFARELLY, adjointe au Maire en charge des cérémonies et des fêtes mais aussi de plusieurs administrateurs du CCAS.

Près de **230** personnes ont partagé un repas préparé par le traiteur « l'escale gourmande » et animé par « Giovanni »

Toute l'équipe du CCAS a été mobilisé pour l'organisation de cet évènement festif.

Coût de l'évènement : **11 613 €**



3) La Semaine bleue

« Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! »

Tel fut le thème de la Semaine bleue 2024, semaine nationale des retraités et des personnes âgées. De multiples temps forts ont été proposés aux séniors coignièriens du 30 septembre au 6 octobre 2024.

L'objectif de cet événement annuel est de sensibiliser le grand public aux enjeux liés au vieillissement de la population et de valoriser la contribution des seniors à la société.

Ainsi, une soixantaine de coignièriens, dont **15** résidents ont participé, au moins, à une activité pendant la Semaine bleue.

- Dépenses 2024 : **203 €**
- Recettes 2024 **442 €**



PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE 2024

Lundi 30 septembre 2024

- **9h00 - Rencontre amicale autour d'un petit déjeuner à la résidence des Moissonneurs suivie d'une promenade guidée dans Coignières avec l'association HPPEC**

Une marche collective a été organisée à la découverte des points historiques et remarquables de la ville de Coignières. Une dizaine de personnes ont participé à cette marche guidée par Monsieur de Tilly et Madame Torcheux de l'association HPPEC (Histoire et Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Coignières).



- **15h00 - Conférence : découvrir l'idéal de la beauté en art avec l'association Arzt**

L'association Arzt a pour mission de rendre l'art accessible à tous en proposant des conférences interactives qui invitent à la découverte des grandes œuvres picturales. Son

credo, « *Et si l'art stimulait votre mémoire ?* », reflète son engagement à faire venir le musée au plus près des publics, en favorisant l'éveil culturel et la stimulation cognitive.



Dans ce cadre, une conférence a été organisée au sein de la résidence, réunissant une vingtaine de seniors. Guidés par une animatrice, les participants ont exploré l'idéal de la beauté à travers des chefs-d'œuvre tels que *La Grande Odalisque* d'Ingres et *Phryné* de Jean-Léon Gérôme, ainsi que d'autres œuvres majeures de la peinture. Cette rencontre interactive et instructive a suscité un réel intérêt et a offert aux résidents un moment de découverte et d'échange autour de l'art.

➔ Mardi 1 octobre 2024

- . 10h30 - Atelier « dans ma cuisine : pas de gaspi » : Fabrication de bocaux

L'association *Les Insatiables* (anciennement *Silver Fourchette*) œuvre pour sensibiliser chacun à une alimentation durable, favorisant la santé et le bien-être. À travers ses ateliers, elle propose des moments d'apprentissage pratiques et conviviaux pour aider les seniors à adopter de meilleures habitudes alimentaires.

Dans ce cadre, un cycle de cinq ateliers a été lancé, débutant par une première session consacrée aux techniques de conservation. Accompagnés par une diététicienne de l'association, les participants ont découvert différentes méthodes de conservation des aliments et ont réalisé leurs propres bocaux.

Cette première session a rencontré un franc succès, rassemblant 12 participants et affichant complet. Cet atelier inaugural a posé les bases des prochaines rencontres, toutes axées sur l'alimentation et la santé des seniors.



- **14h30 - Atelier tir à l'arc avec des ventouses**

L'UFOLEP (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) propose des activités physiques adaptées aux seniors, favorisant à la fois le bien-être et la motricité. Parmi celles-ci, le tir à l'arc avec ventouses a été introduit comme une nouvelle discipline accessible à tous.

Lors d'un atelier organisé au sein de la résidence, une dizaine de seniors ont eu l'occasion de s'initier à cette activité. Au-delà de l'aspect ludique, cette pratique contribue au développement de la coordination des mouvements, de l'équilibre, de la résistance physique et de la concentration.



Une belle découverte qui a suscité l'enthousiasme des participants !

Mercredi 2 octobre 2024

- **Matinée bien-être : massage des mains et manucure**

Désireux d'offrir aux seniors des moments de détente et de bien-être, une matinée spéciale a été organisée, proposant des massages des mains et des séances de manucure.

Dès 8h30, 14 résidents ont profité de cette parenthèse de douceur, appréciant pleinement ce temps consacré à la relaxation et au soin de soi.

Une expérience apaisante et appréciée, placée sous le signe du bien-être et du plaisir.



- **De 14h30 à 16h : après-midi de rencontre et de partage intergénérationnel autour de la transition écologique**

Dans une démarche intergénérationnelle, un après-midi de rencontre et de partage a été organisé en partenariat avec l'association Nature Émerveille, le service de Transition écologique, de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la commune, ainsi que le centre de loisirs.

Animé par Mme Catherine Launay Martinez, cet atelier a permis aux participants de découvrir la nature à travers leurs cinq sens. Sous forme de jeux en binôme avec les

enfants, les seniors ont exploré différentes textures, sons et odeurs, favorisant ainsi une approche ludique et sensorielle de l'environnement.

Cet échange intergénérationnel, auquel ont participé cinq seniors, s'est révélé particulièrement enrichissant, offrant un moment de complicité et de découverte mutuelle entre les générations.



➔ **Jeudi 3 octobre 2024**

- **De 10h à 11h et de 11h à 12h : Découverte des arts martiaux avec Samir ARAB, professeur d'arts martiaux (en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis)**

Désireux de découvrir une nouvelle discipline, dix seniors ont participé à une initiation aux arts martiaux. Lors de cette séance, ils ont exploré différentes techniques et ont particulièrement apprécié la pratique de la boxe, qui leur a permis de travailler la coordination, l'équilibre et la maîtrise de soi.

Une expérience dynamique et stimulante, plébiscitée par les participants !



- **15h00 - Récital de chansons françaises**

Près de 40 seniors ont partagé un moment musical convivial en compagnie de Georges et Philippe. Au rythme des grandes chansons du patrimoine français, ils ont chanté et vibré ensemble, retrouvant avec enthousiasme des airs emblématiques.

Une parenthèse joyeuse qui a ravi les participants.



Vendredi 5 octobre 2024

- 10h30 - Atelier floral

De nombreuses études montrent que le contact avec les fleurs a des effets bénéfiques sur la santé des seniors, favorisant l'apaisement, la régulation de l'humeur et l'amélioration du sommeil.

Dans cette optique, un atelier floral a réuni 12 participants, qui ont pris plaisir à composer leurs propres arrangements. Un moment de détente et de créativité, au terme duquel chacun est reparti avec sa composition florale, fier de sa réalisation.



- 14h00 - Loto géant

60 participants ont pris part au loto de la semaine bleue, avec la présence de M. le Maire et président du CCAS, M. Didier FISCHER, de M. Marc MONTARDIER vice-président du CCAS et de Mme Sophie PIFFARELLY. Cette session de jeux a été agrémentée d'un goûter dans l'après-midi.



4) Les jeux olympiques Seqens

Les résidents de la résidence autonomie les moissonneurs, les résidents des acacias et les enfants du centre de loisirs et de l'action jeunesse ont participé le 19 avril 2024, à la journée sportive au sein de la résidence autonomie « Les Moissonneurs ».

L'apes et Seqens, en collaboration avec le CCAS et Ufolep, ont proposé aux résidents des sessions de volley assis, de badminton, de gymnastique et de sophrologie. Une journée riche en émotions, rassemblant toutes les générations pour un moment de cohésion fort, totalisant 138 heures de sport !



5) Un Été sportif « spécial Jeux Paralympiques » 2024

Dans le cadre des Jeux Paralympiques 2024, le 28 août 2024, l'UFOLEP, avec le soutien de l'ARS, a mis en place le projet « Pratiquez, bougez et gagnez en santé », permettant ainsi au CCAS de proposer diverses animations sportives accessibles à tous.

Ce projet s'articulait autour de trois thématiques principales :

1. **Activités sportives en lien avec les Jeux Paralympiques** : découverte des sports olympiques et handisports.
2. **Sensibilisation au sport santé** : bilan de santé, conseils sur les bonnes pratiques et découverte des Maisons Sport-Santé.
3. **Engagement citoyen** : initiation aux gestes de premiers secours et présentation du service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans.

🎯 Deux activités sportives adaptées ont été proposées à la résidence et au centre de loisirs : du basket en fauteuil et des jeux de raquettes adaptés.

👶 Les enfants ont également participé à une sensibilisation au sport santé sous forme de jeu de l'oie, favorisant un apprentissage ludique des bonnes pratiques.

Cet événement a permis de promouvoir l'activité physique pour tous, tout en sensibilisant aux bienfaits du sport et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.



C. La résidence autonomie « Les Moissonneurs »

« Une résidence où bien vivre rime avec bien vieillir »

Le CCAS de Coignières gère la résidence autonomie Les Moissonneurs, située au 13 allée du Moissonneur à Coignières. La résidence autonomie est un établissement médico-social. Le Conseil départemental délivre une autorisation de fonctionnement et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières réalisées dans les établissements.



La résidence autonomie est conçue pour des personnes âgées autonomes (ou relativement autonomes), seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile.

La vie dans une résidence autonomie permet de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement convivial et sécurisé mais aussi d'avoir une écoute personnalisée.

Le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, paru au Journal Officiel du 29 mai 2016, définit un socle de prestations minimales que les résidences autonomie devaient obligatoirement fournir à leurs résidents au plus tard le 1^{er} janvier 2021. Toutes les prestations minimales ont bien été mis en place au sein de la résidence Les Moissonneurs.





LES PRESTATIONS MINIMALES DEVANT ÊTRE ASSURÉES AUX RÉSIDENTS D'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE

- Une aide à l'administration
- La mise à disposition d'un logement comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et le téléphone
- La mise à disposition de locaux collectifs
- L'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci
- L'accès à un service de restauration
- L'accès à un service de blanchisserie ou à un système pour laver le linge
- L'accès aux moyens de communication dans tout ou partie de l'établissement
- L'accès à un service de sécurité apportant 24h/24 une assistance au résident
- Une prestation d'animation de la vie sociale

1) Le peuplement de la résidence



Nombre de personnes résidentes

→ **62** résidents dont 2 jeunes travailleurs et 2 jeunes étudiants en alternance

Taux d'occupation au 31/12/2024

→ **77,5 %**

Nombre de personnes arrivées en 2024

→ **15** personnes âgées

Nombre de personnes parties définitivement en 2024

→ **7** personnes âgées

Age moyen des résidents

→ **78,7 ans**

2) La restauration



La restauration est facultative. Elle est assurée le midi, du lundi au vendredi :

- Prix du repas : **6,90 €**
- **4 765 repas** servis soit **397** repas par mois en moyenne pour l'année 2024
- Coût total des repas pour l'année 2024 : **28 519**
- Recette des repas pour 2024 : **25 993**

3) La table d'hôtes

La restauration de la résidence autonomie est ouverte aux Coigniériens et aux familles, le deuxième mardi du mois.

En 2024, sept tables d'hôtes ont été organisées au sein de la résidence autonomie.

- Coût total des repas pour la table d'hôte pour l'année 2024 : **2 022 €**
- Recette des repas pour la table d'hôte durant l'année 2024 pour les extérieurs : **1 019 €**



4) Le Conseil de Vie sociale



Le Conseil de Vie Sociale (CVS) constitue une instance représentative et consultative. En tant qu'outil obligatoire de la gouvernance participative, il favorise l'expression et la prise en compte de la parole des résidents.

En effet, des représentants élus des résidents ont la possibilité d'y exprimer les avis et la perception des autres résidents en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et les prestations proposées.

Les membres élus, représentants des familles, peuvent également s'exprimer dans cette instance et s'assurer de l'adaptation continue des prestations.

Le CVS de la résidence autonomie « *Les Moissonneurs* » a été créé en octobre 2020. Il est composé de six résidents, deux administrateurs du CCAS, trois représentants des familles, deux représentants des agents de la résidence, de la directrice du CCAS et de la résidence et de l'adjoint au maire en charge des missions d'action sociale, solidarité intergénérationnelle et suivi des personnes vulnérables.

Afin de réélire les membres du CVS, une élection a eu lieu le 2 octobre 2024. Le CVS s'est réuni deux fois en 2024.

COLLÈGE du CVS

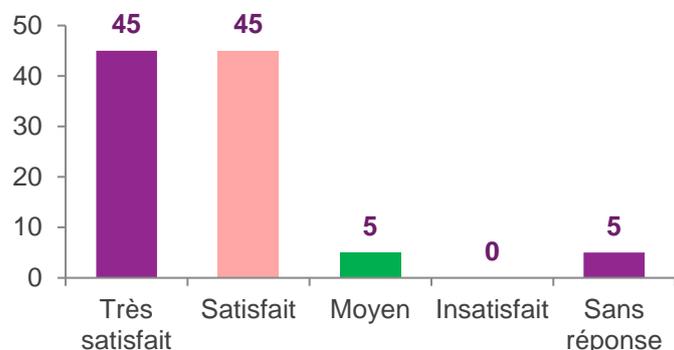
Résidents	Titulaire	Président	M Christian DETILLY
	Titulaire		M Albert COQUELET
	Titulaire		M Alain FERTRAY
	Titulaire		Mme Brigitte SARIC
	Suppléant		M Paul SAWICKY
Famille	Titulaire	Vice-président	Mme Christine LEFEVRE
	Suppléant		M Olivier IMBERT
Agent du CCAS	Titulaire		Mme Anne-Marie LAVOIX
	Suppléante		Mme Sylvie FROMENTIN
Administrateurs	Titulaire		M Marc MONTARDIER
	Titulaire		M Paul CHEVALLIER
	Suppléant		M Olivier RACHET
Directrice CCAS/RA	Titulaire		Mme Sandrine DELAGE

5) Enquête annuelle de satisfaction des résidents : une démarche obligatoire et essentielle pour l'amélioration continu



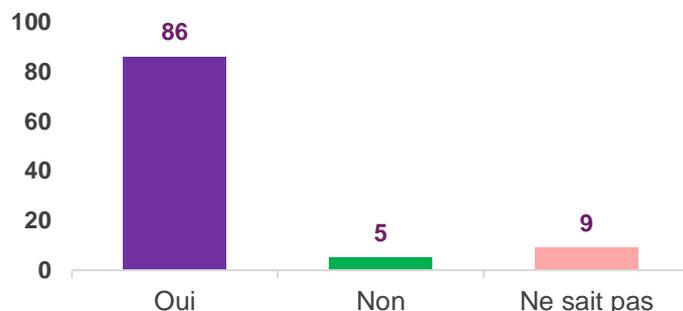
Conformément aux obligations réglementaires, une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des résidents de la Résidence Autonomie afin d'évaluer la qualité des services proposés et d'identifier les axes d'amélioration. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et permet de recueillir la perception des résidents sur divers aspects de leur quotidien : cadre de vie, confort des logements, restauration, activités, accompagnement du personnel et communication. Le questionnaire, anonyme et accessible à tous, offre ainsi une vision précise des points forts de la résidence ainsi que des aspects à optimiser. Les résultats détaillés sont présentés ci-après sous forme de graphiques.

Satisfaction globale



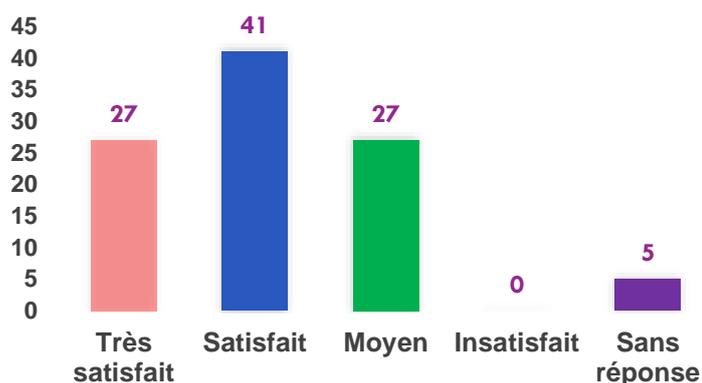
90 % des résidents se disent satisfaits ou très satisfaits de leur cadre de vie, avec une majorité de 45 % de « Très satisfaits », soulignant une appréciation largement positive.

Recommandation de la résidence



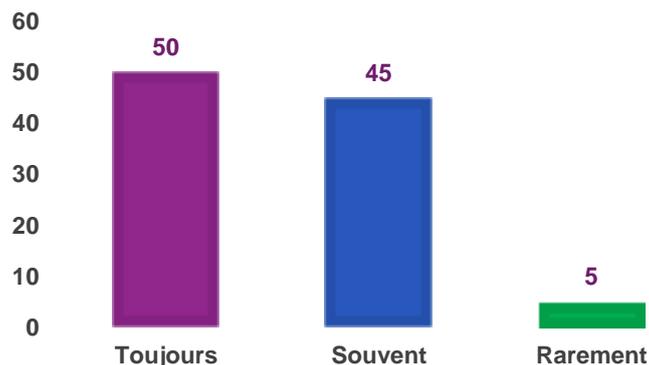
86 % des résidents recommanderaient la résidence, ce qui traduit un fort taux de satisfaction et de confiance.

Satisfaction du logement



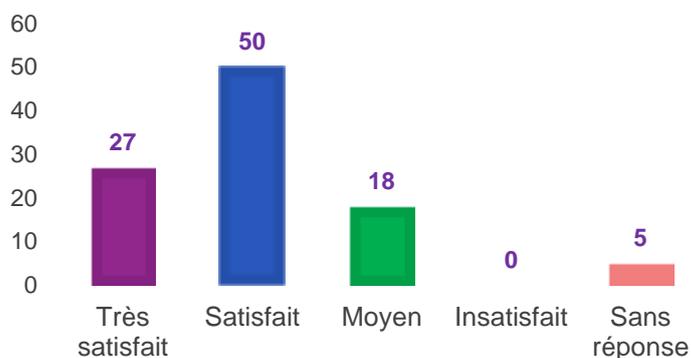
68 % des résidents sont satisfaits ou très satisfaits de leur logement, témoignant d'une appréciation majoritairement positive. Toutefois, 27 % le jugent « moyen », ce qui peut révéler des attentes en matière de confort ou d'équipement.

Calme et repos



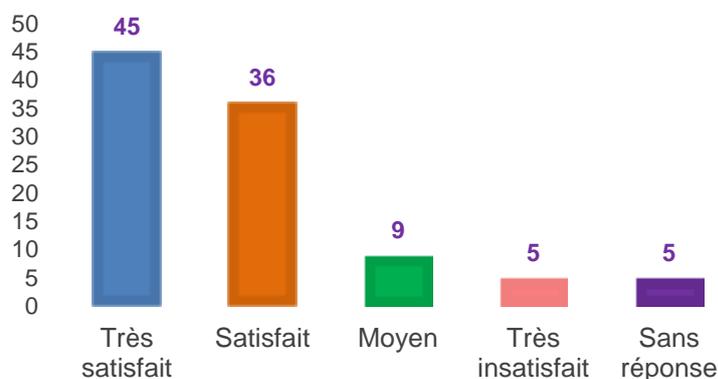
95 % des résidents jugent leur cadre de vie calme, dont 50 % « Toujours calme », ce qui en fait un des points forts de la résidence.

Entretien des locaux



81 % des résidents sont satisfaits ou très satisfaits de la propreté des lieux, ce qui reflète un niveau d'entretien globalement apprécié.

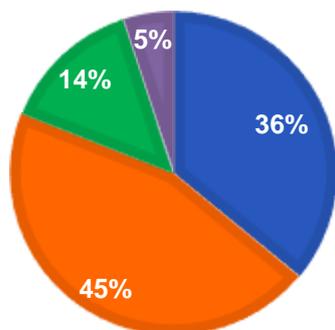
Propreté de la résidence



77 % des résidents se disent satisfaits ou très satisfaits de l'entretien, ce qui témoigne d'un suivi globalement efficace. Quelques attentes subsistent néanmoins, avec 18 % d'avis « moyens », suggérant des améliorations possibles en matière de maintenance ou de réactivité.

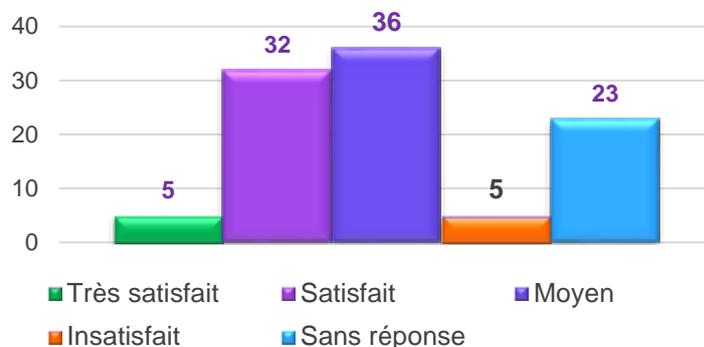
Sécurité

■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Moyen ■ Sans réponse



81 % des résidents sont satisfaits ou très satisfaits de la sécurité, avec aucun avis négatif exprimé, ce qui montre un bon ressenti global sur ce point.

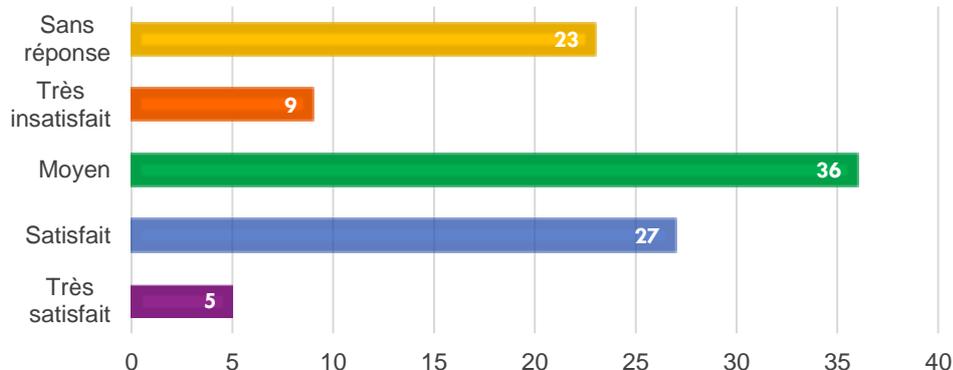
Diversité des repas



37 % des résidents trouvent les repas suffisamment variés, mais 36 % jugent cette diversité « Moyenne », confirmant un besoin d'amélioration.

Qualité des repas

■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Moyen ■ Très insatisfait ■ Sans réponse



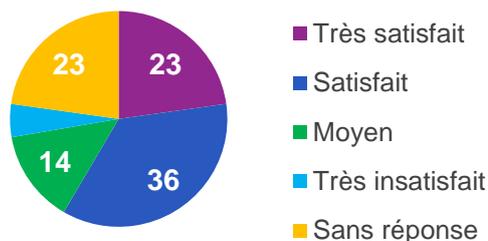
32 % des résidents jugent les repas satisfaisants, tandis que 36 % les considèrent « Moyens » et 9 % « Très insatisfaisants », signalant un point d'amélioration à prendre en compte.

Participation aux activités



41 % des résidents participent activement aux activités, 36 % de manière occasionnelle, et 23 % pas du tout, montrant une marge de progression pour renforcer l'implication.

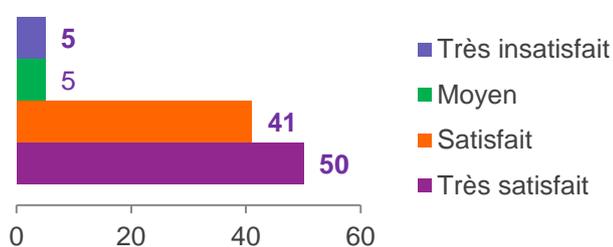
Diversité des activités



59 % des résidents jugent les activités satisfaisantes, mais 14 % les trouvent « Moyennes » et 5 % « Très insatisfaisantes », ce qui invite à diversifier l'offre.

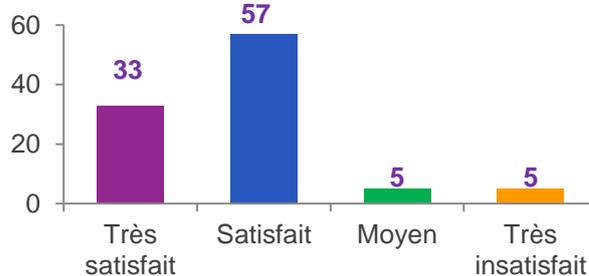


Disponibilité du personnel



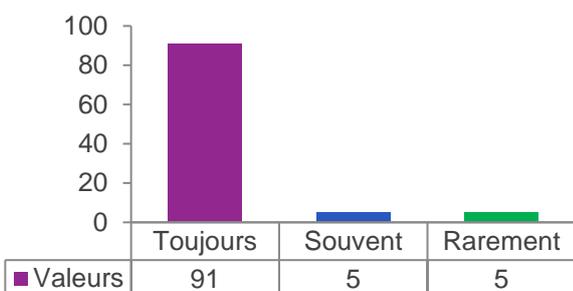
91 % des résidents saluent la disponibilité du personnel, confirmant un atout majeur de la résidence.

Qualité d'écoute



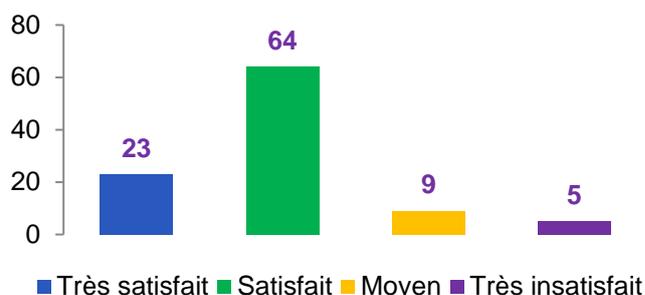
90 % des résidents estiment que leurs demandes sont bien prises en compte, tandis que 5 % expriment un besoin d'amélioration.

Courtoisie du personnel



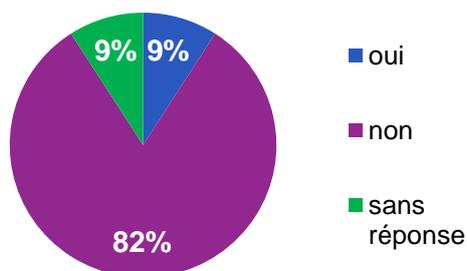
96 % des résidents jugent le personnel courtois, avec une majorité écrasante de 91 % de « Toujours courtois », illustrant une excellente relation avec les résidents.

Communication événements



87 % des résidents jugent la communication efficace, soulignant une bonne transmission des informations. Seuls 9 % la considèrent « moyenne » et 5 % « très insatisfaisante », indiquant quelques ajustements possibles pour encore l'améliorer.

Avoir un animal de compagnie



82 % des personnes interrogées ne souhaitent pas avoir d'animal de compagnie, cela s'explique par plusieurs raisons. Elles évoquent notamment les risques de chute et les problèmes d'hygiène, la propreté des lieux déjà difficile à maintenir, ainsi que la tranquillité ou la gestion des déplacements. D'autres freins sont liés à l'âge, au manque de place, aux contraintes que cela représente et à la difficulté de confier un animal en cas d'absence. Certaines personnes craignent aussi de trop s'attacher.

Conclusion de l'enquête de satisfaction :

Le questionnaire de satisfaction 2025 confirme un taux de satisfaction élevé (90 %) et un fort potentiel de recommandation (86 %). Les résidents mettent en avant la qualité du personnel, l'ambiance conviviale et le sentiment de sécurité qu'offre la résidence. Bien que le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 autorise la présence d'animaux de compagnie en EHPAD et en résidence autonomie, 82 % des personnes interrogées déclarent ne pas souhaiter en avoir, invoquant des raisons liées à l'hygiène, à la tranquillité, au manque de place, ou encore aux contraintes d'organisation.

Les axes d'amélioration identifiés, tels que la restauration ou la diversité des activités, seront intégrés au plan d'action 2025. L'objectif reste de favoriser le bien-être et la cohésion des résidents, en tenant compte de leurs suggestions et attentes.



6) L'appartement « bien-être » de la résidence

Grâce à une subvention obtenue par l'UNCASS, nous avons inauguré en avril 2023 un studio « *bien-être* » dédié aux résidents. Cet espace multifonctionnel est désormais ouvert aux professionnels paramédicaux et de bien-être tels que les pédicures, coiffeurs, et esthéticiennes, leur permettant d'offrir leurs services dans un cadre adapté et sécurisé.



Outre les services professionnels, le studio « bien-être » enrichit la vie quotidienne de nos résidents grâce à des équipements de loisirs tels que des vélos d'exercice. De plus, un atelier de motricité, animé par une bénévole, se tient chaque mercredi matin. Cet atelier rencontre un franc succès, favorisant ainsi l'activité physique et la socialisation parmi nos résidents.

Cette évolution positive dans l'offre de services et d'activités témoigne de notre engagement à promouvoir l'autonomie et le bien-être physique et moral des personnes âgées que nous accueillons.

7) Le plan bleu



Les établissements médico-sociaux peuvent être confrontés à des événements inhabituels ou graves. Il leur importe alors de garantir la continuité et la qualité des prises en charge par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation.

Depuis l'épisode de canicule en 2003, la rédaction d'un plan bleu est devenue obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées (article D. 312-160 du code de l'action sociale et des familles).

Élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement, il constitue le plan global de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de les impacter. Il doit être pleinement intégré dans la gouvernance de l'établissement.

Il peut être déclenché lors de tout type de crise exemples (incendie, cyberattaque, etc). Il a été activé pendant la crise sanitaire Covid-19, il peut aussi être déclenché si nécessaire en période de canicule.

8) Le pôle animation seniors



Animations seniors : *Vivre ensemble, s'animer, s'épanouir !*

Dans une société où le vieillissement de la population devient une réalité de plus en plus présente, il est primordial de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins spécifiques des seniors. Ces initiatives ont pour but d'enrichir leur quotidien, maintenir leur autonomie et favoriser leur inclusion sociale. Les animations destinées aux seniors s'inscrivent dans cette perspective, offrant un moyen efficace de contribuer à leur bien-être physique, mental et social.

Notre programme d'animations pour les seniors cible plusieurs objectifs clés :

- **Favoriser l'interaction sociale** : créer des occasions pour les seniors de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens sociaux pour lutter contre l'isolement.
- **Stimuler l'activité intellectuelle et physique** : proposer des activités qui encouragent la réflexion, la créativité, et qui maintiennent ou améliorent la condition physique.
- **Promouvoir le bien-être et la santé** : à travers des ateliers sur l'alimentation, le sommeil, et des activités de relaxation, contribuer à une meilleure qualité de vie.
- **Valoriser les compétences et les expériences des seniors** : mettre en place des ateliers de transmission de savoir où les seniors peuvent partager leurs connaissances et compétences avec d'autres générations

Le programme d'animations s'adresse à l'ensemble des seniors retraités, à partir de 60 ans. Une attention particulière est accordée aux personnes seules ou isolées, ainsi qu'aux seniors en situation de handicap, pour garantir l'accessibilité de nos animations à tous.

Le contenu des animations est varié, allant des ateliers créatifs (art-thérapie, atelier floral, choral...) aux activités physiques douces (gym douce, motricité...), en passant par des conférences sur des sujets d'intérêt (histoire, art...) et des ateliers pratiques (atelier mémoire, quizz...). Les formats sont adaptés pour être inclusifs, avec des sessions en petits groupes pour favoriser les interactions et l'attention individuelle.



Les animations sont conçues et animées soit par la référente senior soit par des professionnels formés aux spécificités du public senior. Une approche participative est privilégiée, encourageant les seniors à être acteurs de leurs loisirs. Les retours des participants sont régulièrement sollicités pour ajuster et enrichir le programme.

L'ambition du CCAS c'est de créer un environnement stimulant et bienveillant où chaque senior peut trouver sa place, exprimer sa créativité et s'épanouir dans sa vie sociale. En reconnaissant et en valorisant les capacités et les intérêts des seniors, nous contribuons à leur bien-être global.

Par ailleurs, nous travaillons avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France). Ce dernier a pour mission de créer, coordonner, développer et financer des actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées en Île-de-France. C'est un acteur clé de la prévention des retraités.

À partir de cette mission principale, deux autres missions se déclinent :

- ➔ Développer l'expertise et l'ingénierie en prévention de manière partagée avec l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche ;
- ➔ Faire évoluer le regard porté sur le public retraité : tant de la part du grand public ou des acteurs professionnels que des retraités eux-mêmes, en renforçant leur rôle social, leur confiance en eux et leur estime de soi.

Depuis 2012, le PRIF propose à ses partenaires locaux ou institutionnels la mise en place d'un parcours prévention qui a pour optique principale d'améliorer ou de renforcer la qualité de vie des retraités.

Celui-ci s'articule autour de cinq axes du « *bien vivre sa retraite* » et de la prévention pour le maintien de l'autonomie : un axe transversal et quatre axes thématiques :

- Le développement du lien social de proximité est l'axe transversal de l'offre de service du parcours prévention
- La santé-forme et l'alimentation
- La mémoire et de manière plus globale, les fonctions cognitives, l'activité physique
- Le logement

De ce fait, au cours de l'année 2024, le CCAS a mis en place plusieurs ateliers pour les personnes âgées de la résidence mais aussi pour les seniors extérieurs.

Partenariat avec le PRIF



NEOSILVER Atelier « tremplin » mis en place par neosilver

L'atelier « Tremplin » accompagne les jeunes retraités dans leur transition vers cette nouvelle étape de vie qu'est la retraite. L'atelier a pour but de les aider à maintenir un équilibre personnel en abordant les changements liés à la retraite : perte de repères, statut social, finances et relations.

→ Objectifs :



- ✓ Apporter une approche positive et dynamique de la retraite
- ✓ Sensibiliser aux enjeux de santé et de qualité de vie
- ✓ Encourager le lien social et l'engagement dans de nouveaux projets
- ✓ Offrir des repères administratifs et juridiques

L'atelier met l'accent sur une approche interactive et participative, pour aider les retraités à mieux vivre cette transition et à se projeter positivement dans l'avenir.

→ Déroulement (5 séances) :





Ateliers financés par la conférence des financeurs

Les
INSATIABLES
GroupesOS

Ateliers culinaires mis en place par l'association les insatiables

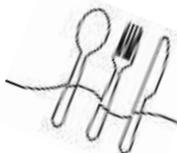
Avec le soutien de la Conférence des financeurs, des ateliers culinaires ont été organisés afin de sensibiliser les seniors à l'importance d'une alimentation adaptée. Animés par une cheffe cuisinière et une diététicienne nutritionniste de l'association Les Insatiables, ces ateliers ont permis aux participants d'acquérir de bonnes pratiques alimentaires tout en découvrant des recettes équilibrées et gourmandes.

Le premier atelier s'est tenu en début d'année 2024, suivi d'un second cycle de cinq séances en fin d'année. Chaque séance abordait une thématique spécifique :

- ✓ Fabrication de bocaux (organisée pendant la Semaine Bleue)
- ✓ Décryptage des étiquettes alimentaires
- ✓ Lien entre alimentation et activité physique
- ✓ Élaboration d'un menu équilibré
- ✓ Atelier cuisine pratique



Ces ateliers avaient pour objectifs de promouvoir le plaisir de bien manger, d'encourager la créativité en cuisine et d'inciter à adopter une alimentation saine et durable. Une douzaine de seniors ont pu en bénéficier.





Journée de dépistage des risques de chutes

Avec le soutien de la Conférence des financeurs, Bien Vieillir IDF a organisé une journée dédiée à la prévention des chutes chez les seniors.

La matinée était consacrée à des tests physiques réalisés en présence d'un enseignant en activités physiques adaptées, permettant d'évaluer les risques individuels. À l'issue des évaluations, chaque participant a reçu des recommandations personnalisées.



L'après-midi, un médecin gériatre a animé une conférence sur « Les chutes et l'avancée en âge », apportant des réponses aux préoccupations des seniors et des conseils pour limiter les risques.

Près de 15 seniors ont participé à cette journée de sensibilisation.



Atelier informatique avec l'association Destination Multimédia Île-de-France

Avec le soutien de la Conférence des financeurs, l'association Destination Multimédia Île-de-France a organisé des actions dédiées à l'apprentissage de l'informatique pour les seniors.

Spécialisée dans l'accès au numérique, l'association a proposé cinq ateliers informatiques, sous forme de permanences individuelles de 30 minutes. Ces sessions personnalisées ont permis d'accompagner près de 10 seniors en répondant à leurs besoins spécifiques.





Conférences sur l'art organisées par l'association ARZT

Avec le soutien de la Conférence des financeurs, l'association ARZT a proposé trois conférences, dont une durant la Semaine Bleue.

Engagée dans la promotion de l'art et de la culture, l'association met en avant les bienfaits de l'apprentissage sur la mémoire et la réserve cognitive. Forte de ce constat, elle a développé une méthode originale permettant d'accompagner les seniors dans la découverte des plus grandes œuvres d'art



Atelier « Le bien-être par la sophrologie » avec l'association Brain'Up

Dans le cadre des actions de prévention santé menées par l'association Brain'Up, sept séances de sophrologie ont été organisées, animées par une sophrologue et entièrement financées par la Conférence des financeurs.



La sophrologie, définie comme un entraînement du corps et de l'esprit favorisant la sérénité et l'équilibre, a permis à près de 15 seniors de découvrir des techniques de respiration, de relaxation et de visualisation. Ces séances avaient pour objectif d'améliorer leur bien-être physique et mental tout en renforçant la détente au quotidien.



Théâtre-forum sur les directives anticipées avec la compagnie Baribal

La compagnie Baribal a animé un théâtre-forum sur le thème des directives anticipées, entièrement financé par la Conférence des financeurs des Yvelines. L'objectif était d'informer le public sur ce sujet tout en l'abordant de manière ludique et dédramatisée.

Le spectacle s'est déroulé en deux parties :

- ✓ Une série de saynètes pédagogiques et interactives, apportant des réponses aux questions les plus fréquentes.
- ✓ Une mise en scène illustrant un dialogue entre deux personnages, où l'un tentait de convaincre l'autre de rédiger ses directives anticipées.

Le public a été invité à intervenir et s'est montré particulièrement engagé. Une vingtaine de participants ont ainsi mieux compris le fonctionnement et l'importance des directives anticipées et comptent en discuter avec leurs proches.

Le texte a été supervisé par Madame Nathalie Joseph, infirmière du GRYN (Groupement des réseaux Yvelines Nord).



Partenariat avec Malakoff Humanis



Atelier « En avant la musique » proposé par MOVADOM

Dans la continuité de l'année 2023, le groupe Malakoff Médéric a organisé un cycle de cinq ateliers musicaux à destination des seniors. Animés par une musicothérapeute, ces ateliers ont permis de stimuler la mémoire et de renforcer le lien social. Des participants extérieurs se sont également joints à l'expérience. Très appréciée, cette série de séances s'est clôturée par un petit spectacle.



Des animations tout au long de l'année 2024

• Sortie à Château Thierry

Le 19 septembre 2024, une sortie a été organisée à Château-Thierry, offrant à 39 seniors de Coignières une journée riche en découvertes et en partages.



La matinée a été consacrée à la visite d'une cave de champagne et d'une ferme agricole, spécialisée dans la fabrication du foie gras. Après cette immersion dans les savoir-faire locaux, les participants ont pu savourer un déjeuner à la ferme, mettant à l'honneur les spécialités du terroir.

L'après-midi s'est poursuivi avec une démonstration de fauconnerie, avant de se clôturer par une visite guidée du

château de Château-Thierry. Une journée marquante, alliant culture, gastronomie et moments de convivialité, très appréciée des participants.



• Après-midi théâtre



Le samedi 27 avril 2024, la compagnie "Ni sucre, ni miel", composée de comédiens amateurs, s'est produit bénévolement au sein de la résidence. Elle a présenté une pièce de théâtre comique intitulée "Un grain de sable sur la plage", racontant l'histoire de trois couples partageant une location en bord de mer, où les tensions apparaissent peu à peu.

Une cinquantaine de spectateurs ont pu profiter de ce moment divertissant.



• Échanges intergénérationnels

➔ Échange avec le lycée Le Chep78 du Tremblay-sur-Mauldre

Des étudiants en BTSA Gestion et Protection de la Nature du lycée Le Chep78, également appelé « École du savoir vert », ont animé quatre ateliers autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement, qu'ils avaient eux-mêmes conçus :

- ✓ Activité manuelle : fabrication d'un hôtel à insectes
- ✓ Mise en place de jardinières : plantes aromatiques et médicinales
- ✓ Quiz : identification des fruits et légumes de saison
- ✓ Trivial Pursuit : découverte des plantes d'hier et d'aujourd'hui

Cet échange, à la fois ludique et instructif, a suscité une belle participation des seniors.



➔ Échanges avec le centre de loisirs de Coignières

✚ Ateliers sur le développement durable et la biodiversité

Ces ateliers ont été proposés par Mme Sophie Rogues, responsable du développement durable et des projets nourriciers de la ville de Coignières, en collaboration avec Mme Catherine Launay Martinez de l'association Nature Émerveille.



🌿 **Sortie au site du Val Favry** : Enfants et seniors, en binômes, ont découvert la biodiversité en apprenant à reconnaître fleurs, insectes et arbres fruitiers, ainsi que leur rôle dans l'écosystème.

🍷 **Atelier intergénérationnel durant la Semaine Bleue** : Une expérience sensorielle ludique où les participants ont exploré la nature à travers les cinq sens, sous forme de jeux en duo.



✚ Activités autour des boîtes solidaires

Dans le cadre de l'initiative portée par le CCAS de Coignières, deux ateliers ont été organisés :

🎨 **Peinture et décoration de boîtes à chaussures**, transformées ensuite en boîtes solidaires.



✚ Animations conviviales

🎲 **Deux lotos** ont également été proposés, rencontrant toujours un franc succès auprès des participants.

➔ Action avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Dans le cadre du projet des boîtes solidaires, une activité a été menée avec le CMJ. Les participants ont réalisé des cartes personnalisées, destinées à être glissées dans les boîtes solidaires, apportant ainsi une touche de réconfort et de bienveillance aux bénéficiaires.



➔ Échanges avec la crèche

Une fois par mois, durant le premier semestre 2024, résidents et enfants se sont retrouvés pour partager des moments autour d'activités linguistiques, de motricité, de lectures et de comptines.

🎪 **Carnaval intergénérationnel** : Certains résidents ont également rejoint les enfants pour un moment festif et convivial lors du carnaval organisé par la crèche.

➔ Échange avec le collège de la Mare aux Saules sur l'autobiographie

Dans le cadre d'un projet autour de l'autobiographie, une rencontre a eu lieu entre les résidents et une classe de 3ème Réussite du collège de la Mare aux Saules de Coignières, encadrée par Mme Léonie Boulange, professeure de français. Ce dispositif, destiné à des élèves en difficulté mais motivés, a pour but de renforcer leur confiance en soi, leur aisance à l'oral et leur projet d'orientation.



Les élèves ont préparé en amont des questionnaires sous forme d'interviews, qu'ils ont ensuite réalisés avec des résidents volontaires. Une seconde séance prévue en 2025 viendra compléter ce projet :

📄 Reconstitution des interviews

🔄 Inversion des rôles, où cette fois, les résidents poseront des questions aux élèves sur leur propre parcours de vie.



→ Cafés des Entr'Aidants

En partenariat avec la CASQY, trois rencontres ont été organisées à Coignières sous forme de Cafés des Entr'Aidants, chacun abordant une thématique spécifique :

- ☕ Je suis aidant-e de jour comme de nuit
- 😞 Est-ce que j'en fais trop ?
- 🆘 Que faire face au refus d'aide ?

Ces échanges ont permis aux participants de partager leurs expériences, de poser leurs questions et d'obtenir des conseils adaptés à leur situation.

→ Concerts de variétés à la résidence

Plusieurs concerts de variétés ont été organisés à la résidence, offrant des moments conviviaux et appréciés de tous :

🎵 **Un concert de variétés françaises et internationales** a été proposé dans le cadre du Téléthon, ouvert à tous.

🎤 **Deux concerts de variétés françaises** : l'un durant la semaine bleue, l'autre pour dynamiser la vie de la résidence.

🎧 Un concert de clôture a marqué la fin de l'atelier de musicothérapie.

Ces événements ont contribué à rythmer la vie de la résidence et à favoriser le partage autour de la musique



→ Partenariat avec la bibliothèque de Coignières

 Un livre à portée de main, même sans se déplacer ! Chaque mois, Mme Vincent de la bibliothèque de Coignières apporte à la résidence des livres en gros caractères. Cette initiative permet aux résidents de profiter d'un accès facilité à la lecture, tout en bénéficiant de conseils personnalisés pour choisir leurs ouvrages.

→ Repas d'été de la résidence

Un repas sous le signe de la convivialité ! Le traditionnel repas d'été de la résidence a réuni **80 personnes** dans une ambiance chaleureuse et festive.

 Un buffet varié, préparé par la « maison Guichard » traiteur, a régalé les convives avec une sélection de plats savoureux et adaptés à tous les goûts.

 Une animation musicale animé par Anthony Courtois, est venue rythmer cette belle journée, apportant une touche de gaieté et incitant certains à chanter ou danser. Ce moment privilégié a favorisé les échanges entre résidents, familles et personnel, renforçant ainsi le lien social au sein de la résidence.



→ Chorale de Noël

🎵 Un rendez-vous festif et attendu ! Comme chaque année, la chorale dirigée par Mme Pichon, de l'association Orange Bleue, est venue chanter à la résidence pour le plus grand plaisir des résidents.

🌟 Le public a pu reprendre en chœur un répertoire de chants de Noël, mêlant classiques incontournables et mélodies plus originales, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



→ Marché de Noël de la résidence

🎄 Un moment festif et convivial ! La résidence a accueilli le 16 décembre 2024 son marché de Noël, ouvert à tous, offrant aux visiteurs l'occasion de découvrir et d'acheter divers produits.

Des stands étaient installés au sein de la résidence proposant des vêtements, des bijoux, du miel, du chocolat et des objets de décoration.

Cet événement a permis aux résidents et visiteurs de partager l'esprit des fêtes dans une ambiance chaleureuse.



→ Inauguration du terrain de pétanque à la résidence les Moissonneurs

🏆 Le 5 août 2024, la résidence les Moissonneurs a inauguré son tout nouveau terrain de pétanque. Cet aménagement offre désormais aux résidents un espace dédié à cette activité conviviale et accessible à tous.

Lors de cette journée, les premiers lancers ont été effectués dans une ambiance chaleureuse, permettant aux participants de partager un moment de détente et d'échange. Ce nouvel équipement favorise le lien social et contribue au bien-être des résidents en leur proposant une activité à la fois ludique et stimulante.



Dépenses :

- Repas d'été : **1 540 €** (repas) + **400 €** (animation)
- Goûters : **1 350 €**
- Chocolats (Noël et Pâques) : **931 €**
- Muguet : **132 €**

D. La téléassistance

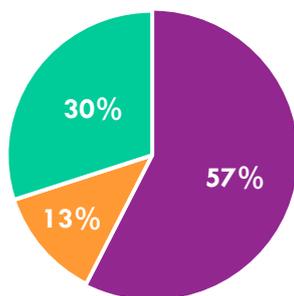


Un terminal de téléassistance installé à domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La plateforme déclenche la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place, le cas échéant, les secours adaptés à l'alerte.

En ce qui concerne la téléassistance, le CCAS instruit les demandes et les résiliations. A réception de la demande, le pôle client Vitaris Ile-de-France Ouest, prend contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais. Le CCAS est avisé par Vitaris dès que l'installation a été effectuées.

Au 31 décembre 2024, Coignières compte **71** abonnés à la téléalarme, dont **41** sont des résidents de la résidence autonomie. Au cours de l'année, **15** installations ont été réalisées, dont 12 résidents. En parallèle, **13** installations ont été résiliées, dont **5** concernaient des résidents.

Motifs des appels



■ Chute ■ Transfert hospitalier ■ Demande aide

Concernant l'usage du service, il y a eu **40 déclenchements** dont 29 par des résidents.

21 abonnés différents (dont 15 résidents) ont effectué ces 40 appels.

Les motifs des appels se répartissent comme suit : **23** appels ont été passés à la suite d'une chute sans nécessité de transfert hospitalier, **5** appels ont conduit à une admission à l'hôpital, et **12** appels ont été faits pour recevoir de l'aide dans la vie quotidienne.

En 2024, afin d'accroître la sécurité des résidents au sein de la résidence autonomie, la plupart des résidents sont équipés en transmetteurs sensibles aux chutes.

E. Le minibus du CCAS

Le CCAS met à la disposition des séniors, d'au moins 60 ans et des personnes en difficulté ou titulaire d'une carte de personne en situation de handicap ou de toute autre carte de priorité et ne disposant pas de moyens de locomotion, un **minibus gratuit** pour les déplacements de leur domicile à la destination de leur choix dans un périmètre d'environ 20 kms autour de la commune.



Nous pouvons dire que service de transport solidaire permet aux seniors de maintenir leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux, des courses, des visites amicales...

Ce service est également un soulagement pour les aidants (familles, amis, voisins...).

NOMBRE DE TRAJETS / MOIS

Janvier	71
Février	57
Mars	64
Avril	59
Mai	71
Juin	80
Juillet	82
Août	72
Septembre	74
Octobre	78
Novembre	75
Décembre	70



Le minibus fonctionne les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 17h.

Pour l'année 2024, ce sont **853** trajets (transports) qui ont été effectués en minibus.



V. CONTEXTE SOCIO ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

La ville de Coignières est confrontée à des défis socio-économiques croissants, reflétant les évolutions structurelles observées dans de nombreuses communes périurbaines. Entre inflation persistante, précarité grandissante et accès aux services publics, le contexte social et économique de la commune impose une mobilisation renforcée des acteurs locaux.

A. Un contexte économique sous pression

Comme partout en France, Coignières subit l'impact de l'inflation, qui affecte le coût de la vie, l'accès au logement et les dépenses des ménages. Cette situation fragilise particulièrement les foyers modestes, qui voient leur reste à vivre diminuer face à la hausse des prix des biens essentiels. L'économie locale est principalement orientée autour de zones commerciales et artisanales, qui offrent des opportunités d'emploi, mais dont la pérennité peut être fragilisée par la conjoncture économique. Malgré cela, la ville bénéficie de son appartenance à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce qui favorise les échanges économiques et les opportunités de développement

B. Une augmentation de la précarité et des besoins sociaux

L'évolution des indicateurs sociaux à Coignières soulève des préoccupations importantes. La précarité y est une réalité grandissante, avec une augmentation des demandes d'aide sociale et de domiciliation. Si les données précises sur l'évolution du taux de pauvreté ne sont pas encore disponibles, plusieurs signaux montrent un accroissement des difficultés économiques des habitants. L'inflation persistante, la hausse du coût du logement et des charges énergétiques fragilisent les ménages aux revenus modestes. Cette situation se traduit par une sollicitation accrue du CCAS, notamment pour l'accès aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement social.

Par ailleurs, la scolarisation des enfants en situation de grande précarité constitue un enjeu majeur. Afin de garantir un accompagnement adapté, la commune a dû recruter une personne dédiée à la gestion du parcours de réussite scolaire. Ce dispositif, qui vise à favoriser l'intégration et la réussite éducative des enfants issus de milieux précaires, relève obligatoirement du CCAS. Cette exigence réglementaire entraîne une charge supplémentaire pour la structure, tant sur le plan financier qu'organisationnel, renforçant ainsi la pression sur les ressources municipales.

C. Le quartier des Acacias : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

La situation sociale a conduit à la transformation du quartier des Acacias en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), permettant de mobiliser des financements spécifiques pour :

- L'amélioration des conditions de vie et du cadre urbain.
- Le développement de l'accès à l'emploi et à la formation.
- Le renforcement de la cohésion sociale et du lien intergénérationnel.

L'intégration de Coignières en QPV représente une opportunité pour redynamiser les quartiers concernés et mettre en place des actions adaptées aux besoins des habitants, bien que cela nécessite une coordination à long terme entre les acteurs locaux et l'État.



Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont des territoires définis par l'État où les habitants rencontrent des difficultés socio-économiques plus marquées qu'ailleurs. Ce zonage repose sur des critères de revenus et de concentration de la précarité, avec pour objectif de réduire les inégalités en matière d'emploi, d'éducation, de logement et d'accès aux services.

Dans ces quartiers, des dispositifs spécifiques sont déployés pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, renforcer la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie. Ces actions mobilisent une diversité d'acteurs : collectivités, services de l'État, associations et bailleurs sociaux.

Le CCAS, en tant qu'acteur de proximité, joue un rôle clé dans l'accompagnement des publics vulnérables des QPV. Il facilite l'accès aux droits, soutient les familles en difficulté et coordonne des actions en lien avec les partenaires locaux (CAF, mission locale, associations, etc.).

Le quartier des Acacias est devenu QPV en 2024.

D. Une population fragilisée et des publics invisibles

Les données statistiques traditionnelles ne prennent pas toujours en compte les populations les plus précaires, notamment :

- Les personnes vivant en bidonville ou en squats.
- Les populations hébergées en hôtel social, y compris celles en attente de régularisation.
- Les mineurs isolés, pris en charge par le Conseil Départemental des Yvelines.

À Coignières, quatre hôtels sociaux hébergent des personnes en grande précarité, dont certaines bénéficient du 115. Ce contexte souligne le rôle essentiel du CCAS, qui assure une veille sociale active et un accompagnement ciblé pour ces populations. D'ailleurs, la ville de Coignières a été sélectionnée pour participer à une enquête de l'INSEE sur cette population.

E. Conclusion

Le contexte socio-économique de Coignières se complexifie, avec une augmentation significative de la précarité et des besoins sociaux. L'intégration en Quartier Prioritaire de la Ville constitue une opportunité pour mobiliser des ressources financières et humaines supplémentaires, mais nécessite un engagement financier de la commune.

Dans ce cadre, le CCAS joue un rôle central dans l'accompagnement des populations fragiles et assure la gestion administrative de dispositifs essentiels. Si le parcours de réussite éducative est porté sur le terrain par l'équipe de la politique de la ville, sa structuration réglementaire, son suivi budgétaire et son inscription dans les délibérations relèvent du CCAS

VI. LES PERSPECTIVES POUR 2025

Après avoir analysé les actions menées par le CCAS de Coignières en 2024, il est évident que des avancées concrètes ont été réalisées afin de soutenir les publics vulnérables et renforcer l'accès aux droits. Cependant, les besoins évoluent et de nouveaux enjeux émergent. Dans cette dynamique, le CCAS entend poursuivre ses efforts en 2025 en consolidant les actions engagées et en explorant de nouvelles pistes d'amélioration afin de répondre au mieux aux attentes des habitants.



A. Le Pôle actions sociales

Le pôle social au sein du CCAS joue un rôle important dans le soutien aux personnes en situation de précarité ou d'isolement. Il offre un accompagnement personnalisé pour faciliter l'accès aux droits sociaux, aux aides financières d'urgence... En agissant comme un guichet unique, il simplifie les démarches des usagers, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et économique. Le pôle social est également un espace d'écoute et de conseil, contribuant au bien-être et à la cohésion sociale au niveau local.

➔ **Sortie intergénérationnelle familiale à la mer - Samedi 23 août 2025**

Une journée conviviale à la mer ouverte aux familles et aux seniors en situation de fragilité sociale. Cette sortie a pour but de favoriser l'accès aux loisirs, rompre l'isolement et offrir un moment de détente et de partage.

➔ **Marche solidaire pour octobre rose - Octobre 2025**

Une mobilisation locale à travers une marche solidaire afin de sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. Cet événement encourage la participation de tous pour manifester soutien et engagement en faveur de la prévention et de la recherche.

➔ **Ateliers de sensibilisation au cancer du sein**

Des sessions pédagogiques pour informer sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein. Ces ateliers incluent des conseils pratiques sur l'auto-examen et les démarches à suivre pour un suivi médical adapté.



➔ **Animation au profit du Téléthon - Décembre 2025**

Un événement pour collecter des fonds et soutenir la recherche sur les maladies rares, avec une animation ouverte à tous.

➔ **Changement du minibus du CCAS en véhicule électrique**

Le CCAS renouvelle son minibus en optant pour un modèle électrique, alliant engagement écologique et optimisation des coûts, tout en assurant la continuité du service de transport pour les administrés. Afin d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes âgées, un marchepied électrique sera installé.

➔ **Mutuelle communale**

Mise en place d'une mutuelle communale pour permettre aux habitants d'accéder à une couverture santé à tarif négocié.

➔ **Mise en place de la plateforme "Mon Suivi Social"**

Déploiement de la plateforme numérique "Mon Suivi Social" pour centraliser et simplifier le suivi des bénéficiaires du CCAS, améliorant ainsi la coordination et l'efficacité des interventions.



➔ **Permanence d'aide administrative et juridique**

Une permanence est mise en place une fois par mois, en partenariat avec l'association Nouvelles Voies afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives et juridiques, en leur apportant conseils et soutien adaptés.

➔ **Mise en place du Bus Santé - une fois par mois**

Un bus de prévention et de soins accessible chaque mois pour permettre aux administrés d'obtenir des consultations médicales, des dépistages et des conseils santé gratuitement.



➔ **Mise en place effective du CLSM (Conseil Local en Santé Mentale)**

Le CLSM est désormais opérationnel afin de mieux coordonner les acteurs locaux et proposer un accompagnement adapté aux personnes en souffrance psychique.



➔ **Permanences de nouveaux partenaires au CCAS**

Accueil de nouveaux partenaires au sein du CCAS afin de diversifier les services proposés aux habitants (Œuvre Falret, Equalis, travailleurs sociaux du CD78...).



B. Le Pôle séniors et résidence autonomie

Le pôle senior du CCAS œuvre activement pour améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant leur autonomie et en encourageant leur implication dans la vie locale. Il propose divers ateliers et activités adaptés afin de maintenir leur bien-être et de renforcer leur lien social. Cette approche traduit une volonté d'inclusion, garantissant à chaque senior un accompagnement et des opportunités pour rester acteur de la vie de la commune.

➔ **Sortie au cabaret l'Étincelle à Pierre - 27 mai 2025**

Une sortie conviviale au cabaret de Pierre, offrant aux seniors un moment festif et divertissant.

➔ **Journée de présentation des activités et services du CCAS – Septembre 2025**

Une journée dédiée aux seniors pour découvrir les activités et services proposés par le pôle seniors du CCAS pour l'année 2025/2026.

➔ **Semaine bleue - Du 6 au 12 octobre 2025**

Une semaine dédiée aux seniors, mettant en avant les enjeux du vieillissement à travers des événements et ateliers adaptés sur le thème « Vieillir : une force à partager ! »



➔ **Banquet des seniors - 12 décembre 2025**

Un repas festif réunissant les aînés de la commune pour un moment de convivialité et de partage.

➔ **Fête de la résidence autonomie - 13 juin 2025**

Une journée festive pour célébrer la vie de la résidence, avec animations musicale.



- ➔ **Exercice d'évacuation de la résidence autonomie - Dernier trimestre 2025**
Un exercice de sécurité destiné aux résidents et au personnel afin de les préparer à une évacuation en cas d'urgence.
- ➔ **Activités intergénérationnelles avec le collège de Coignières et le lycée des métiers Louis Blériot à Trappes**
Mise en place de projets et d'activités réunissant les jeunes et les seniors pour favoriser l'échange et la transmission entre générations.
- ➔ **Déploiement du compost à la résidence autonomie**
Installation d'un composteur afin de réduire les déchets organiques, sensibiliser les résidents aux pratiques écologiques et favoriser une gestion responsable des ressources.
- ➔ **Inauguration des travaux de rénovation de la résidence autonomie - 11 avril 2025**
Un événement marquant pour célébrer officiellement les nouveaux aménagements de la résidence autonomie.
- ➔ **Remise en état de 10 logements de la résidence autonomie - De février à juin 2025**
Rénovation de logements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants concernés.
- ➔ **Création d'un chemin d'accès entre la terrasse et le parking au sein de la résidence**
Aménagement d'un chemin pour faciliter l'accès au parking depuis la terrasse de la résidence.
- ➔ **Mise en place d'un atelier vélo avec la FFC - Deux fois par semaine de janvier 2025 à juin 2025**
Ateliers vélo en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour favoriser la mobilité et l'activité physique des participants.
- ➔ **Mise en œuvre d'animations intergénérationnelles**
Des projets variés tout au long de l'année 2025, incluant des activités avec la crèche, le centre de loisirs, le collège de de la mare aux saules de Coignières ou encore le lycée Louis Blériot de Trappes.
- ➔ **Poursuite de la collaboration avec Malakoff Médéric, le PRIF et la conférence des financeurs**
Initiatives comprenant des ateliers mémoires, des ateliers d'initiation aux arts martiaux, des ateliers socio-esthétiques.



- ➔ **Poursuite du groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines**
Échange et collaboration sur les exigences et objectifs pour les évaluations externes.
- ➔ **Soirée Beaujolais - 27 novembre 2025**
Un moment convivial autour de la dégustation du Beaujolais nouveau, favorisant les rencontres et échanges entre résidents.
- ➔ **Poursuite du partenariat avec la bibliothèque de Coignières**
Prêt de livres à gros caractères dont le but est de faciliter l'accès à la lecture grâce à un large choix de livres à gros caractères, disponibles pour tous.
- ➔ **Maintien des animations tous les week-ends et jours fériés**
Les jeunes travailleurs ou étudiants résidant à la résidence animent des moments de convivialité.
- ➔ **Partenariat avec la résidence sociale ADEF autour d'un ciné-club et d'autres animations**
Organisation de projections de films et d'activités communes pour renforcer les liens entre les résidents des deux structures.



Ces initiatives illustrent la volonté de poursuivre et d'enrichir les actions en faveur des seniors, en renforçant le lien social, en favorisant l'inclusion et en développant des partenariats intergénérationnels au sein de la commune.

C. Le pôle logement et prévention des expulsions



Le pôle logement du CCAS a pour mission d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans l'accès à un logement. Il intervient en les informant et en les guidant dans leurs démarches, tout en jouant un rôle clé dans la prévention des expulsions. À travers un soutien adapté, il aide les ménages en difficulté à trouver des solutions pour éviter la perte de leur logement. En identifiant précocement les situations à risque, il favorise des interventions rapides afin de garantir le maintien dans un habitat stable.

- ➔ **Lancement des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) avec le bailleur SEQENS**
La première CLIL s'est tenue en janvier 2025, et deux autres sont programmées au cours de l'année. Cette initiative, menée en collaboration avec le bailleur SEQENS, la CAF et le service d'action sociale du département, a pour but de prévenir et de traiter les situations d'impayés de loyer, en apportant un soutien ciblé et adapté aux locataires en difficulté financière.

➔ **Poursuite des permanences de la conseillère sociale du bailleur SEQENS au CCAS**

Une demi-journée par semaine, ces permanences offrent un accompagnement social personnalisé aux locataires afin de les conseiller et de les aider à faire face à leurs difficultés.

➔ **Mise en place d'instances de concertation concernant les quartiers prioritaires de la ville (QPV)**

Ces instances permettront d'anticiper la sélection des candidats afin de garantir l'équilibre social avant leur présentation à la Commission d'Attribution des Logements (CAL).

D. Pôle ressources

À la suite de la mise en place des différents pôles au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Coignières, chaque agent réalise un entretien annuel avec son supérieur hiérarchique direct. Il dispose d'une fiche de poste détaillée avec ses missions et d'un programme de formation planifié pour l'année.

Pour l'année 2025, ont été prévus :

➔ **Mise en conformité des documents réglementaires et des procédures**

Révision et mise à jour de l'ensemble des documents afin d'assurer leur conformité aux exigences de l'évaluation externe prévue en 2026.

➔ **Formation de l'ensemble des agents à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance**

Sensibilisation et renforcement des bonnes pratiques pour garantir un accompagnement respectueux et bienveillant des usagers. Cette formation est obligatoire dans le cadre de l'évaluation externe de 2026.

➔ **Formation de l'ensemble des agents au rôle d'équipier de première intervention**

Formation à la gestion des situations d'urgence afin de renforcer la sécurité au sein de la résidence autonomie. Cette formation est également obligatoire pour l'évaluation externe de 2026.

➔ **Déploiement du logiciel de gestion Ageval**

Mise en place d'un outil dédié à la gestion de la qualité et des risques, visant à optimiser le suivi et l'amélioration continue au sein de la résidence autonomie. Ce dispositif est essentiel en vue de l'évaluation externe de 2026.



- ➔ **Embauche d'un saisonnier en juillet et août 2025**
Renfort du personnel pour assurer la continuité du service pendant la période des congés d'été.
- ➔ **Poursuite de la mise en conformité RGPD(*) pour la résidence autonomie et le CCAS**
Sécurisation et adaptation des pratiques en matière de protection des données personnelles.

(*) Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est une réglementation de l'Union européenne visant à protéger la vie privée et les données personnelles des individus. Elle accorde aux citoyens le contrôle sur leurs données personnelles et impose des règles strictes aux organisations sur la collecte, le traitement, et la gestion de ces données. Entrée en vigueur le 25 mai 2018, elle s'applique à toutes les entreprises qui traitent les données des résidents de l'UE, quel que soit leur emplacement géographique.

VII. CONCLUSION

En 2024, le CCAS de Coignièrès a poursuivi son engagement en faveur des habitants, en adaptant ses actions aux évolutions des besoins sociaux. Dans un contexte marqué par des défis économiques et sociaux importants, les équipes du CCAS ont su maintenir un accompagnement de qualité, en renforçant les dispositifs de soutien aux familles, aux personnes en situation de précarité et aux seniors.

L'action sociale s'est illustrée par des aides financières ciblées, l'accompagnement des démarches administratives et un accès facilité aux dispositifs existants. Le pôle logement a poursuivi ses actions en matière de prévention des expulsions et a travaillé à la mise en place des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL), dans l'objectif de renforcer l'accompagnement des locataires en difficulté et d'optimiser l'accès au logement pour les ménages en attente.

La résidence autonomie a, quant à elle, bénéficié d'une dynamique d'animation renforcée et de travaux d'amélioration, témoignant de la volonté constante d'assurer un cadre de vie agréable aux résidents.

L'année 2025 s'annonce comme une période charnière, avec la poursuite des efforts engagés et le développement de nouvelles initiatives, telles que la mise en place d'une complémentaire santé communale et la modernisation des outils de suivi social. L'inscription de Coignièrès en Quartier Prioritaire de la Ville ouvre également des perspectives de mobilisation de nouveaux dispositifs au bénéfice des habitants.

Grâce à la mobilisation des équipes du CCAS, au soutien de la municipalité et à l'implication de nombreux partenaires, l'action sociale locale continue de s'adapter aux réalités du territoire, avec un objectif constant : renforcer la solidarité et améliorer le quotidien des Coignièriens.

